

# COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉ AU TITRE DE L'ENGAGEMENT DE SERVICE CIVIQUE

ANNÉE : 2021

Identification		
Numéro de l'agrément en cours	NA-000-20-00134-04	
Nom de l'organisme	UNION NATIONALE DES MISSIONS LOCALES	
Site internet	<a href="https://www.unml.info/">https://www.unml.info/</a>	
Personne en charge de l'agrément de Service Civique	Nom :	BERTHIER
	Prénom :	Guy
	Fonction :	CHARGE DE MISSION
	Adresse électronique :	gberthier@unml.info
Nom, prénom et fonction du responsable légal s'il a changé au cours de l'année 2021		

## Impacts de la crise sanitaire liée au COVID-19

Compte tenu du contexte particulier de l'année 2021, les organismes sont invités à compléter avec le plus grand soin le présent document afin de rendre compte de la manière dont ils se sont adaptés à la situation, ont développé de bonnes pratiques et des missions pertinentes.

### Notice générale pour la rédaction

- La **transmission du compte-rendu annuel d'activité** au titre de l'engagement de Service Civique est une **obligation** pour l'organisme d'accueil prévue par l'article R. 121-43 du code du service national ;
- Les informations portées dans ce compte-rendu concernent **l'ensemble des volontaires ayant effectué au moins un jour de mission au cours de l'année 2021** ;
- Ce document, présenté sous forme de **plan-type**, correspond à **l'ensemble des questions auxquelles l'organisme agréé doit a minima répondre**. Il convient que ces réponses soient **claires, précises et exhaustives**. Elles peuvent être **illustrées par des chiffres, des exemples et vous pouvez y adjoindre des annexes** ;
- **Les organismes ayant bénéficié d'un agrément collectif doivent regrouper l'ensemble des éléments utiles produits par leurs organismes affiliés ou établissements secondaires afin de produire un compte-rendu unique et synthétisé.**

## 1ère partie : Les missions de Service Civique

Les missions proposées aux volontaires constituent le cœur de la politique publique du Service Civique. Pour rappel, ces missions doivent répondre à l'intérêt général et être en lien avec les publics.

Dans le contexte particulier de l'année 2021, il est demandé aux organismes de compléter avec soin cette première partie en illustrant notamment les impacts de la crise sur les missions.

### A. Informations relatives à la mise en œuvre des missions

Intitulé de la ou des missions agréées	Types d'activités confiées	Nombre de volontaires
<b>Faciliter le lien entre les jeunes et nos institutions</b>	<b>Les activités</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Etre à l'écoute des attentes des jeunes et faire le lien avec les professionnels des institutions</li><li>- Aller à leur rencontre pour ouvrir le dialogue</li><li>- Favoriser l'expression de cette parole des jeunes au sujet des services qu'ils utilisent et des thèmes qui les intéressent</li><li>- Faciliter les liens entre les jeunes notamment en organisant des moments de convivialité (petits déjeuners rencontres, sorties culturelles, sportives, ...)</li><li>- Aider ou accompagner physiquement les jeunes qui le souhaitent dans leurs démarches de la vie quotidienne</li><li>- Rassurer, expliquer le fonctionnement de l'espace numérique</li><li>-Faciliter la prise d'initiative et l'autonomie des jeunes</li></ul>	<b>385</b>
<b>Créer du lien entre les générations</b>	<b>Les activités</b> <p>Le volontaire est amené à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Rendre visite aux personnes âgées isolées</li><li>- Favoriser la rencontre entre jeunes et personnes âgées par le biais d'animations, de jeux, de lecture à domicile, ...</li><li>- Les accompagner physiquement vers des activités culturelles, sportives du territoire ou autres événements fédérateurs</li><li>- Recréer du lien social entre eux et avec les structures (associations culturelles, sportives, sociales, services municipaux, CCAS...) en les informant et les encourageant à participer aux activités proposées.</li></ul>	<b>323</b>

<p><b>Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap</b></p>	<p><b>Les activités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des initiations de découverte sportives, culturelles, sociales et environnementales à des personnes en situation de handicap</li> <li>- Sensibiliser les associations, collectivités et services publics à l'accueil de personnes en situation de handicap</li> <li>- Recenser l'offre adaptée sur le territoire</li> <li>- Organiser des actions de sensibilisation pour changer les regards sur les personnes en situation de handicap</li> <li>- Aller à la rencontre de représentants des communes (élus...) les sensibiliser aux besoins des habitants en situation de handicap</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>85</b></p>
<p><b>Créer du lien avec les personnes fragilisées</b></p>	<p><b>Les activités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter l'intégration des personnes fragilisées dans la vie de la cité par l'organisation d'actions ludiques et valorisantes</li> <li>- Recréer du lien social entre eux et avec les structures (épicerie sociale, banque alimentaire, centre d'hébergement et de réinsertion sociale, hôpitaux, services municipaux, CCAS...) en les informant et les encourageant à participer aux activités proposées</li> <li>- Aller à leur rencontre lors de maraudes encadrées par un professionnel</li> <li>- Les accompagner physiquement vers des activités culturelles ou sportives du territoire ou autres événements fédérateurs</li> <li>- Sensibiliser les bénévoles, adhérents et professionnels des associations à l'accueil de nouveaux publics</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>121</b></p>
<p><b>Faciliter l'intégration des migrants sur le territoire</b></p>	<p><b>Les activités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire découvrir le territoire aux migrants (réseaux de transport, services publics, ...)</li> <li>- Aider ou accompagner physiquement ceux qui le souhaitent dans leurs démarches de la vie quotidienne</li> <li>- Organiser des actions de découverte du patrimoine historique ou culturel du quartier ou de la ville</li> <li>- Organiser des moments de convivialité favorisant la rencontre et l'échange entre eux et avec des jeunes français</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>31</b></p>
<p><b>Favoriser la mixité sociale</b></p>	<p><b>Les activités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aller à la rencontre des habitants pour les informer et leur donner envie de participer aux actions (culturelles, sportives, sociales, professionnelles, citoyennes, ...) proposées par les institutions du territoire</li> <li>- Participer à des actions en direction des habitants pour créer du lien social entre eux et les structures associatives ou institutionnelles</li> <li>- Aller à la rencontre de représentants des communes (élus...) les sensibiliser aux besoins des habitants</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>323</b></p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérer et valoriser les initiatives locales, associatives ou portées par des citoyens afin de faciliter l'appropriation de leur territoire par les habitants et encourager d'autres initiatives</li> <li>- Participer à l'animation et à la convivialité de lieux de vie partagée ( FJt, tiers lieux, jardin partagé, etc.)</li> </ul>	
<b>Favoriser l'accès à la santé pour tous</b>	<p><b>Les activités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des rencontres afin de permettre à la population et en particulier les jeunes de construire de nouvelles actions de prévention à partir de leur expérience</li> <li>- Définir des thèmes prioritaires avec les jeunes en fonction de leurs préoccupations</li> <li>- Favoriser l'accès aux soins en informant sur l'accès au droit et en accompagnant physiquement si nécessaire les personnes dans leurs démarches administratives</li> <li>- Organiser, en lien avec un professionnel, des temps de parole entre les jeunes autour de la santé et des pratiques à risque</li> </ul>	<b>82</b>
<b>Encourager le : « manger-bouger »</b>	<p><b>Les activités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser la population au sport comme vecteur de bien-être physique et mental par l'organisation d'actions ludiques et conviviales</li> <li>- Recenser et faire connaître l'offre sportive disponible sur le territoire</li> <li>- Organiser des actions de sensibilisation en faveur d'une alimentation équilibrée (mise en place d'un jardin pédagogique, de jardins partagés, ...) et pour tous les budgets (atelier cuisine, ...)</li> <li>Organiser des ateliers de découverte des goûts, de la cuisine, partager des trucs et astuces</li> <li>- Sensibiliser aux bonnes habitudes alimentaires (semaine du goût, équilibre alimentaire,...)</li> </ul>	<b>273</b>
<b>Encourager la mobilité des jeunes</b>	<p><b>Les activités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire connaître aux jeunes et aux personnes fragilisées les services du territoire en matière de transport</li> <li>- Les aider à se repérer sur le territoire (lire un plan, les horaires de bus, ...) et à choisir les possibilités de transport les plus adaptées à leurs déplacements et à leurs contraintes (tarifs, temps de transports, ...)</li> <li>- Accompagner physiquement les jeunes et les personnes fragilisées lors de leurs déplacements</li> <li>- Encourager l'utilisation des transports dits « doux » ou alternatifs (covoiturage, vélo, transport en commun, ...)</li> <li>- Aider à faire remonter les besoins des habitants en termes de transport auprès des professionnels de la Mission Locale et des élus locaux</li> <li>- Sensibiliser aux dangers de la route (fatigue, alcool,...)</li> </ul>	<b>39</b>
<b>Encourager la mobilité internationale</b>	<p><b>Les activités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partager l'intérêt de la mobilité internationale et de l'interculturalité par l'angle de la culture, du jeu, de la musique, de la cuisine, de l'expérience professionnelle, ...</li> <li>- Etre à l'écoute des attentes des jeunes et faire remonter leurs envies aux professionnels</li> </ul>	<b>13</b>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le témoignage de pairs à pairs sur la mobilité internationale (témoigner de sa propre expérience, organiser des cafés débats sur des thématiques liées à l'Europe, à l'échange interculturel, ...)</li> <li>- Permettre aux jeunes d'identifier et de rencontrer les professionnels qui pourront les accompagner dans un projet de mobilité internationale</li> </ul>	
<b>Favoriser l'égalité Femme/Homme</b>	<p><b>Les activités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Repérer et valoriser des initiatives locales favorisant la mixité Femme/Homme.</li> <li>-Participer à l'animation d'ateliers dans les entreprises, les écoles, les associations pour sensibiliser le public aux valeurs d'égalité et de respect Femme/Homme.</li> <li>-Déconstruire les représentations genrées en matière de métiers, de sports, d'activités culturelles, ...</li> <li>-Construire et organiser avec les jeunes des actions de sensibilisation (prévention des violences sexistes, découverte de l'histoire et des droits des femmes, ...) et être le relais d'information auprès des professionnels et des élus locaux.</li> <li>-Sensibiliser les habitants à la question des violences (conjugales, harcèlement de rue...) et faire le relais auprès des professionnels et des élus locaux</li> </ul>	<b>18</b>
<b>Lutter pour l'égalité et contre les discriminations</b>	<p><b>Les activités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Animer en lien avec un professionnel des ateliers participatifs de lutte contre les discriminations en direction des jeunes, des habitants, ...</li> <li>- Favoriser l'expression des publics (jeunes, adultes, habitants, scolaires, ...) sur la thématique de la lutte contre les discriminations</li> <li>- Mettre en oeuvre des actions qui accompagnent la libération de la parole des publics victimes de discrimination</li> <li>- Apporter aux publics un premier niveau d'information sur toutes les actions en matière de lutte contre les discriminations menées sur le territoire (permanences juridiques, ateliers participatifs, ...)</li> </ul>	<b>31</b>
<b>Eduquer aux médias et aux nouveaux usages numériques</b>	<p><b>Les activités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Favoriser les échanges entre jeunes et entre générations pour qu'ils partagent leurs trucs et astuces (les sites utiles, les applications recommandées,)</li> <li>-Aller à la rencontre des jeunes dans les lieux qu'ils fréquentent (Mission Locale, collèges, lycées, MFR, ...) et recueillir leurs attentes et leurs pratiques liées aux nouveaux médias et outils numériques (s'informer, se divertir, faire des achats, jouer, ...)</li> <li>-Participer à l'animation de temps de découverte d'outils numériques ludiques utiles dans la vie quotidienne (ex : fabrication 3D, recyclage électronique, initiation au codage, ...).</li> <li>-Participer à l'animation d'ateliers de prévention dans l'usage d'internet, des réseaux sociaux et des diverses applications (informations publiques, privées, e-réputation, fake news, etc.)</li> </ul>	<b>364</b>

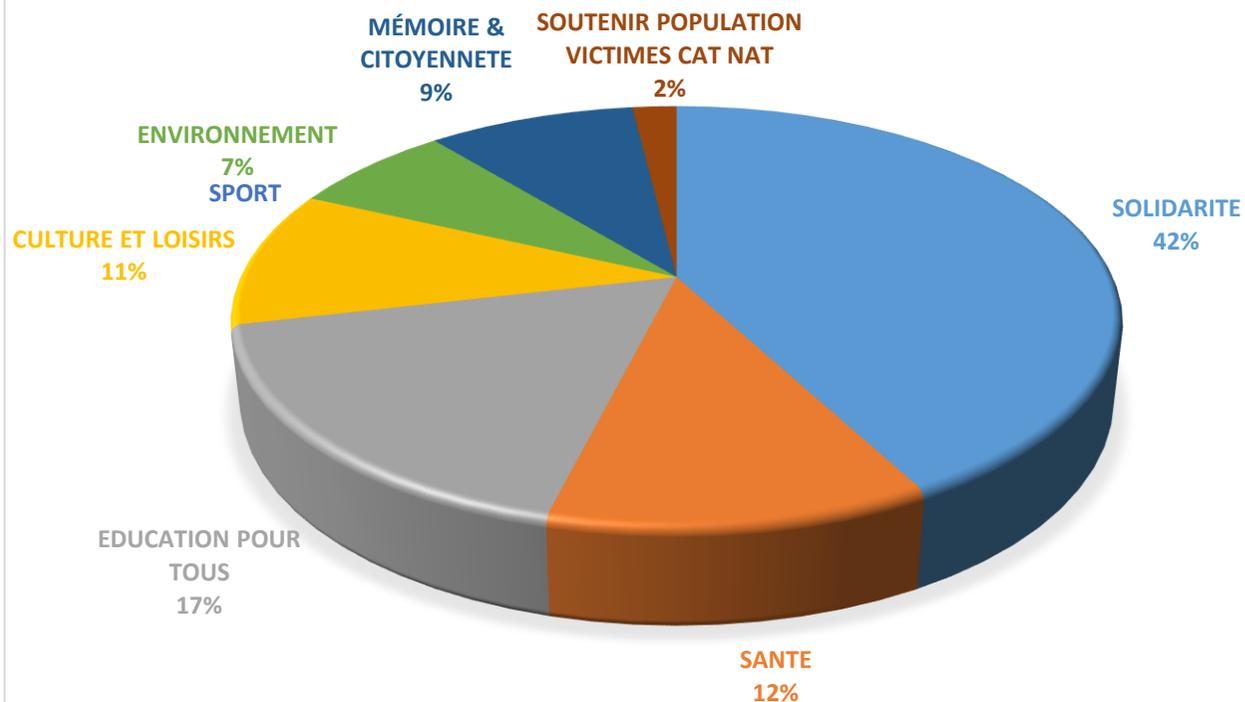
<p><b>Favoriser l'accès à la culture</b></p>	<p><b>Les activités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aller à la rencontre des jeunes et des habitants pour leur présenter et faciliter leur accès aux événements, activités culturelles et aux associations à l'initiative de projets culturels</li> <li>- Organiser des temps de découverte culturelle à destination de publics qui en sont habituellement éloignés</li> <li>- Faire le lien et faciliter la rencontre entre la population, les bénévoles, les salariés chargés du projet, les partenaires et les artistes</li> <li>- Faciliter l'intégration de ces publics dans les associations à vocation culturelle</li> </ul>	<p><b>316</b></p>
<p><b>Encourager la préservation de l'environnement</b></p>	<p><b>Les activités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aller à la rencontre des habitants et des populations de passage (touristes...), notamment des jeunes, pour les sensibiliser à la préservation de l'environnement et de la biodiversité</li> <li>- Valoriser et faire (re)découvrir à la population les espaces naturels du territoire par l'organisation de sorties et d'ateliers pédagogiques</li> <li>- Participer à des événements en faveur de la promotion des espaces naturels</li> <li>- Favoriser les espaces de nature en milieux urbains</li> </ul>	<p><b>71</b></p>
<p><b>Sensibiliser aux comportements éco-responsables</b></p>	<p><b>Les activités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des ateliers de sensibilisation et de mise en pratique</li> <li>- Recenser les initiatives locales</li> <li>- Faire émerger des projets éco-responsables</li> <li>- Participer à des actions en faveur de l'environnement (festivals, ramassage de déchets, etc) sur des thématiques telles que :</li> <li>- Le tri sélectif</li> <li>- Le gaspillage alimentaire</li> <li>- Le gaspillage énergétique</li> <li>- La consommation éco-responsable</li> <li>- L'utilisation des transports dits « doux » ou alternatifs (co-voiturage, vélo, transports en commun, ...)</li> </ul>	<p><b>143</b></p>
<p><b>Encourager l'expression des jeunes via la pratique d'un média</b></p>	<p><b>Les activités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Rencontrer individuellement et collectivement les jeunes pour favoriser l'expression de leur parole sous différente forme (écrite, audio, vidéo, ...)</li> <li>-Créer du lien entre les jeunes en favorisant les échanges et les moments de convivialité entre eux.</li> <li>-Participer à l'animation d'ateliers collectifs de découverte des médias</li> <li>-Permettre au jeune d'acquérir les bases nécessaires à la production de contenu (audiovisuel, radiophonique ou éditoriale) en lien avec un professionnel</li> <li>-Faire découvrir et valoriser le média jeune auprès des institutions du territoire</li> <li>-Sensibiliser l'équipe aux actions et productions réalisées par les jeunes impliqués dans le projet</li> </ul>	<p><b>109</b></p>

<p><b>Transmettre la mémoire et l'histoire du territoire</b></p>	<p><b>Les activités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recueillir des témoignages d'habitants, en particulier de personnes âgées</li> <li>- Contribuer au devoir de mémoire en diffusant ces récits, en participant à l'animation de lieux de mémoire ou à des événements</li> <li>- Valoriser le patrimoine culturel et historique d'un territoire ou d'une ville pour le transmettre aux habitants, notamment au travers de témoignages d'« anciens ».</li> <li>- Donner envie aux jeunes de découvrir le patrimoine de leur territoire</li> </ul>	<p><b>33</b></p>
<p><b>Encourager la participation citoyenne sur un territoire</b></p>	<p><b>Les activités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aller à la rencontre des habitants pour les informer et leur donner envie de participer aux actions (culturelles, sportives, sociales, professionnelles, citoyennes, ...) proposées par les institutions du territoire</li> <li>- Participer à des actions en direction des habitants pour créer du lien social entre eux et les structures associatives ou institutionnelles</li> <li>- Aller à la rencontre de représentants des communes (élus...) les sensibiliser aux besoins des habitants</li> <li>- Repérer et valoriser les initiatives locales, associatives ou portées par des citoyens afin de faciliter l'appropriation de leur territoire par les habitants et encourager d'autres initiatives</li> </ul>	<p><b>131</b></p>
<p><b>Soutenir les populations victimes de catastrophes naturelles ou de crises sanitaires</b></p>	<p><b>Les activités</b></p> <p>En complémentarité avec les actions et les projets déclenchés par la collectivité ou l'association face à l'urgence provoquée par une catastrophe naturelle ou sanitaire, le volontaire a pour mission de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Diffuser des messages de prévention auprès de la population dans le cadre de projets de prises de contacts structurés</li> <li>-Informer et aider les personnes sinistrées dans leurs démarches administratives, notamment en les accompagnant physiquement</li> <li>-Participer aux premières interventions de reconstruction ou de solidarité</li> </ul>	<p><b>58</b></p>
<p><b>Lutter contre le décrochage scolaire</b></p>	<p><b>Les activités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre à l'écoute ou susciter la parole des jeunes mineurs et de leurs familles autour de la scolarité et faire le lien avec les professionnels de la structure ou les partenaires du territoire</li> <li>- Favoriser les échanges entre les jeunes mineurs, leurs familles et les structures lors de moment de convivialité</li> <li>- Sensibiliser les familles sur le thème de la réussite éducative pour accompagner et renforcer l'implication des parents dans la vie active et scolaire de leurs enfants</li> <li>- Participer aux modules de soutien à la parentalité permettant à des groupes de parents d'échanger avec des professionnels des milieux sociaux et juridiques sur les responsabilités parentales</li> <li>- Participer aux interventions en binôme avec un professionnel afin de sensibiliser à la</li> </ul>	<p><b>59</b></p>

	<p>lutte contre le harcèlement à l'école, à la lutte contre les addictions, à l'égalité entre filles et garçons...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer à l'animation d'ateliers proposant de nouveaux supports ou de nouvelles activités de remobilisation éducative ludique pour l'apprentissage (théâtre, sport, loisirs créatifs,...) en lien avec un professionnel</li> <li>-Apporter un soutien aux jeunes en situation d'illettrisme ou ne maîtrisant pas les savoirs de base (lire, compter) en lien avec la famille</li> <li>- Organiser et animer des ateliers éducatifs ludique en s'appuyant sur l'intervention de professionnels ou de supports motivants (numérique, média,...) en fonction des envies des personnes</li> <li>- Leur donner envie de participer aux actions culturelles, sportives, sociales, professionnelles, citoyennes proposées par les institutions du territoire</li> </ul>	
<p><b>S'engager pour les jeux Olympiques et Paralympique 2024 – Génération 2024</b></p>	<p><b>Les activités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Faire découvrir les disciplines olympiques et paralympiques à destination des publics qui en sont habituellement éloignés</li> <li>-Mobiliser autour du projet « Héritage 2024 » en sensibilisant un large public, et notamment les jeunes, à l'Olympisme et ainsi contribuer à préparer l'héritage que laisseront les Jeux dans notre pays.</li> <li>-Contribuer à faire des Jeux un projet national en développant des actions et/ou des projets auprès du territoire, des populations en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et le label Terre de Jeux 2024</li> <li>-Recenser les actions développées sur le territoire autour de l'Olympisme, les ressources (ex. personnes, lieux...) et les outils supports (ex. stages, vidéos, BD, affiches, outils pédagogiques...)</li> <li>-Co-animer l'animation des ateliers sur l'Olympisme</li> <li>-Valoriser les principes fondamentaux de l'Olympisme en participant aux actions en faveur d'une plus grande mixité sociale et visant à prévenir toute formes de discriminations (déconstruire les représentations genrées dans le sport, faire la promotion de la pratique olympique féminine et le paralympique), de violence et de dérives relatives à la pratique sportive (dopage, tricherie, incivilité,)</li> <li>-Participer à l'organisation d'événements phares permettant de promouvoir les valeurs olympiques ; Favoriser la création de liens avec les acteurs du territoire (structures associatives et/ou sportives, entreprises, écoles, collectivités territoriales, etc.) pour mettre en place des événements</li> </ul>	<p><b>Proposé à partir de 2022</b></p>

	<p>et des animations multi-activités communes (ex : Journée Olympique, Semaine Olympique et Paralympique, temps-forts locaux, etc.)</p> <p>-Recueillir les témoignages d'athlètes et acteurs du sport pour partager l'expérience au sein d'établissements scolaires ou vers le grand public.</p> <p>-Identifier les bonnes pratiques en matière d'éco-citoyenneté sportive, et mettre en place des actions de sensibilisation à ces enjeux (ex : mettre en place des « équipes vertes » lors de la Journée Olympique en charge de promouvoir les gestes éco-responsables)</p>	
--	---	--

### RÉPARTITION DES MISSIONS PAR THÉMATIQUE



### Commentaire d'ordre général, si nécessaire :

Le réseau des Missions Locales s'est investi dans le déploiement du Service Civique auprès de tous les jeunes et sur tous les territoires métropolitains et ultramarins dès la création du dispositif, en 2010.

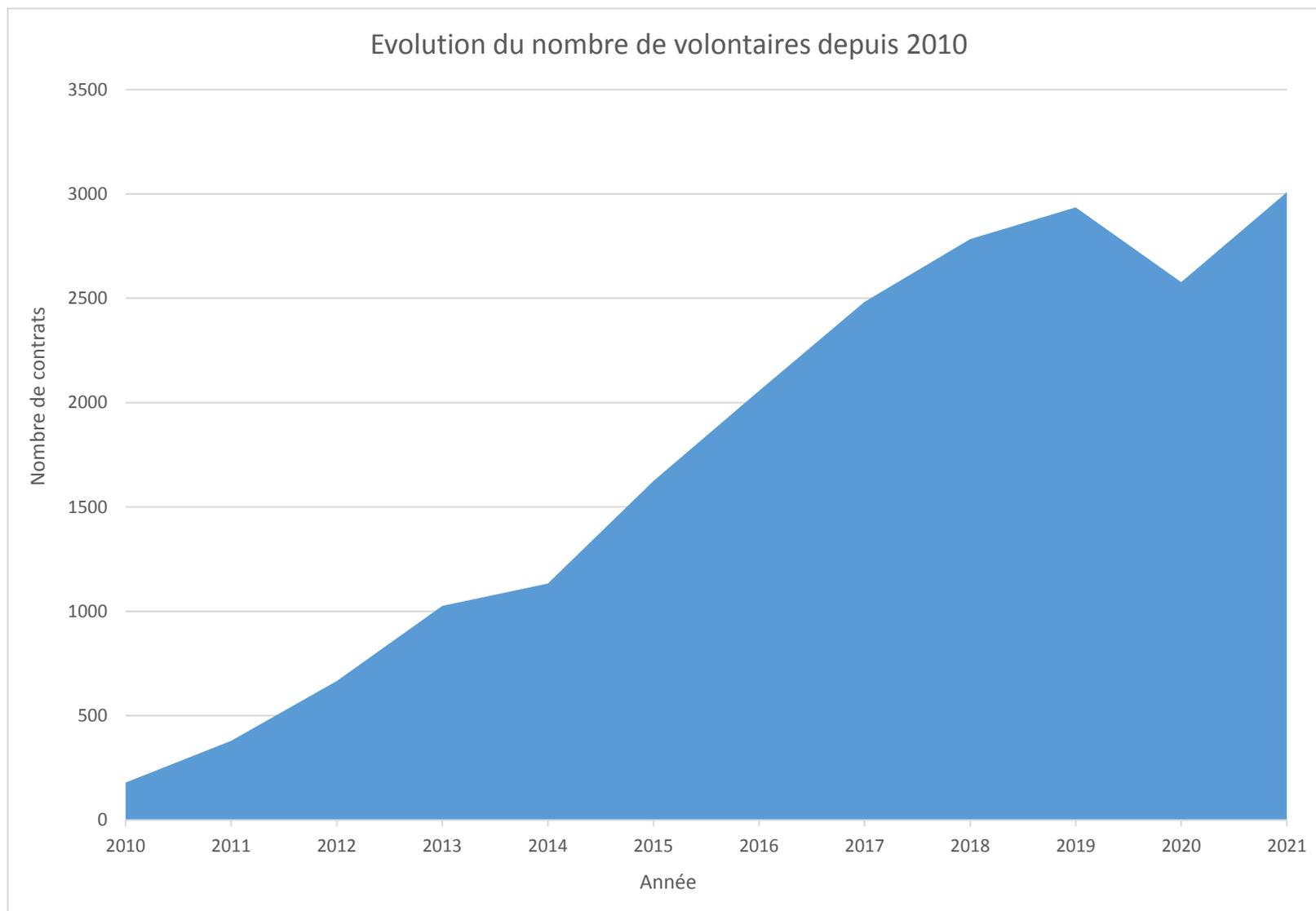
Avant la mise en place du Service Civique tel que défini par la loi du 10 mars 2010, elles privilégiaient le plus souvent un partenariat avec des acteurs historiquement impliqués dans les dispositifs de volontariat. Les Missions Locales se sont donc emparées de l'agrément collectif porté par l'UNML en plusieurs temps.

□ L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire, les deux confinements nationaux, avec un ensemble de politiques de restrictions de contacts humains et de déplacements ayant eu un impact fort sur les jeunes (précarisation, isolement) et sur les jeunes volontaires en Services Civique. Le Réseau des Missions Locales, conseillé et accompagné par l'UNML a su faire preuve de réactivité pour garantir le respect des règles sanitaires et la sécurité des jeunes volontaires dans le cadre de leurs missions ainsi que l'accompagnement dont ils bénéficient. Compte-tenu du contexte, le nombre de contrats signé à l'année a sensiblement baissé, mais on observe un maintien de la dynamique de développement autour de 90 Missions Locales plateformes et de nouvelles ML engagées dans l'agrément. Le plan jeune et l'annonce de 100.000 missions supplémentaires à partir de septembre 2020 jusqu'à fin 2021 est donc une opportunité pour le Réseau de proposer un nombre croissant de contrats aux jeunes dans le cadre de l'agrément national.

□ L'année 2021 a permis de consolider la capacité du Réseau des Missions Locales à développer et renforcer le déploiement de missions de Service Civique auprès des jeunes et des partenaires dans le cadre de l'intermédiation ainsi que par rapport aux thématiques répondant aux réalités des territoires et de l'intérêt des jeunes en terme d'engagement.

- **Intermédiation** : nous notons une forte progression du nombre de missions déployées dans le cadre de l'intermédiation (de 75% en moyenne les années précédentes à 84% en 2021). Cette évolution met en avant la capacité de collaboration que les Missions Locales ont développée dans le cadre du déploiement du SC en partenariat avec les acteurs du territoire.
- **Développement de partenariats auprès des collectivités et EPCI** : dans le cadre de l'accompagnement renforcé mis en place par l'UNML auprès du Réseau des Missions Locales (kit de déploiement de missions de SC auprès des collectivités et EPCI développé dans la perspective d'une convention UNML – AMF – ASC) nous avons constaté une forte capacité de la part des Missions Locales à répondre aux besoins des collectivités et EPCI pour déployer des missions dans le cadre de l'intermédiation (suite à une enquête interne comportant 77 répondants, environ 60% déclarent avoir déployé des missions auprès de leur collectivité et/ou EPCI).
- **Lutte et prévention contre le décrochage scolaire** : suite à l'intégration d'une nouvelle fiche mission à l'agrément collectif des Missions Locales en 2021 (expérimentation menée par 5 ML fin 2020 – début 2021), 59 missions ont été déployées auprès des jeunes en interne et dans le cadre de l'intermédiation.
- **Soutenir les populations victimes de catastrophes naturelles ou de crises sanitaires** : cette fiche mission (initialement développée pour répondre à l'envie de s'engager des jeunes dans le cadre des épidémies de dengue qui ont frappé les territoires ultramarins) a été modulée sous le prisme de la crise sanitaire. Alors qu'il n'y avait aucune mission déployée en 2020 à travers cette fiche mission, nous relevons une nette progression avec 58 missions déployées en 2021 auprès des jeunes et des partenaires dans le cadre de l'intermédiation.

Pour conclure, cette année est marquée par la forte capacité du Réseau des Missions Locales à s'approprier les nouvelles thématiques, les outils mis à leur disposition et les développements de collaborations et partenariats nationaux, régionaux et locaux.



## **B. Conditions d'exercice des missions**

### **Disposez-vous d'un outil de suivi des volontaires (pendant et après la mission) ?**

Afin d'accompagner au mieux les jeunes pendant leur mission, 80% des Missions Locales disposent d'outils de suivi des volontaires.

Pendant la mission : Les référents du Service Civique en Missions Locales se déplacent régulièrement sur le lieu d'exercice de la mission. Cette présence est mise à profit pour s'entretenir de façon tripartite avec le volontaire, son tuteur et le référent Service Civique de la Mission Locale. Le suivi s'organise également en dehors de ces rendez-vous tripartites à 1 mois, 3 mois et 1 mois avant la fin de mission. Les rendez-vous peuvent être également déclenchés à la demande du jeune ou du partenaire. Les Missions Locales ont aussi développé des outils qui permettent d'établir un lien régulier avec les tuteurs des volontaires.

Par ailleurs, des outils spécifiques de suivi des volontaires ont été également élaborés dans le cadre de travaux nationaux animés par l'UNML et diffusés au réseau des Missions Locales. Ces outils prennent la forme d'un livret comprenant des préconisations lors de la phase d'accueil du volontaire afin de veiller à l'information sur les différents droits et obligations respectifs, des fiches de suivi à compléter par le jeune et le tuteur utilisable à chaque étape de bilan du déroulement de la mission (en moyenne 2 à 3 bilans d'étape) ainsi qu'une fiche de bilan final. Cet outil permet ainsi de recenser les activités effectuées au cours de la mission de Service Civique et de faire apparaître les compétences acquises par le volontaire dans ce cadre-là.

A titre d'illustration des déclinaisons locales :

*La Mission Locale de Lambersart, par exemple a conçu un tableau (Excel) de Suivi des Volontaires en Service civique (cf. Annexe 1 Session 2021-22 - Tableau de Suivi des Volontaires MLMNO) lui permettant un suivi administratif très précis (formations, bilans, projet professionnel, congés et absences des volontaire).*

*Il lui suffit de cliquer sur une Association, puis sur le nom d'un jeune afin d'accéder à tous les éléments du dossier du volontaire...*

*Elle a également créé un livret d'accompagnement du volontaire qui comprend un support à l'évaluation des acquis du jeune au cours de la mission, notamment au regard des savoir-être, et une fiche de suivi hebdomadaire permettant de reporter la présence et les activités du volontaire. Ce document est co-signé par le jeune et le tuteur en vue d'être remis au référent Service Civique chaque semaine. A l'issue de la mission, un bilan nominatif reprend le contenu de celle-ci, les activités confiées et les acquis du volontaire. Ce document permet au jeune de faire le point sur l'avancée de sa mission au fur et à mesure qu'elle se déroule. Ces éléments sont formalisés mois par mois pour capitaliser les acquis de la mission.*

*Tous les documents sont intégrés sur une plateforme en ligne : [https://emploi-mno.fr/plateforme\\_service\\_civique/](https://emploi-mno.fr/plateforme_service_civique/)*

*Ainsi chaque Association et chaque volontaire bénéficient d'un identifiant et d'un mot de passe leur permettant d'avoir accès de manière individualisée, sur ordinateur ou mobile, aux documents et outils les concernant (Formulaire de demande de congés, Bilans Bimensuels, Dates et contenu des Formations Civiques et Citoyennes, Dates du Forum Projets d'Avenir, Informations relatives à l'évolution de la situation sanitaire, Financement BAFA et Permis, Fiches info pratiques, etc...) facilitant les échanges entre le tuteur, le volontaire et la Mission Locale pour le suivi administratif et l'accompagnement au projet d'avenir.*

*La Mission Locale de WE KER (Bretagne) organise quant à elle un entretien téléphonique systématique lors du premier mois de la mission du volontaire afin de recueillir ses premières impressions et de contrôler la conformité des activités au regard du projet initial validé. Les bilans sont souvent effectués de manière tripartite (volontaire, tuteur, conseiller référent) dans le premier mois de la phase d'intégration, à mi-parcours et à un mois avant la fin de la mission. La référente Service Civique se déplace le plus souvent au sein même de la structure d'accueil ou propose un échange dans les locaux de la Mission Locale. Avec le confinement la plupart des échanges ont été effectués par téléphone ou en visioconférence.*

A l'issue de leurs missions de Service Civique, et en fonction de leur situation, les volontaires poursuivent l'accompagnement par la Mission Locale. Il s'agit de la continuité de l'accompagnement qui leur a été proposé dans le cadre de leur accompagnement au projet d'avenir, tel qu'il a été engagé pendant leur mission de Service Civique. Un travail est ainsi réalisé pour identifier et valoriser les compétences acquises et transférables dans la mise en œuvre du projet personnel et professionnel du jeune.

A titre d'illustration des déclinaisons locales :

*En Occitanie, la Mission Locale Ouest Audois utilise une grille de compétences créée en interne au même titre que la Mission locale de Charleville-Mézières dans le Grand Est avec l'outil Young Evol 360 qui aborde tous les points du projet d'avenir du jeune ainsi qu'un diagnostic ciblant les freins vers l'autonomie.*

Chaque jeune est ainsi accompagné par un conseiller référent et bénéficie de l'offre de services de la Mission Locale utile à la suite de son parcours.

L'accompagnement du jeune se poursuit par la proposition d'accompagnements dans le cadre du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), dont la Garantie jeunes, et peut donner lieu à l'entrée en Parcours emploi compétences (PEC) ou encore l'apprentissage et l'alternance.

<b>Nombre de jours de présence hebdomadaire (en moyenne)</b>	<b>En moyenne 3 jours et dans certaines structures, le volume horaire permet au volontaire d'être présent sur son lieu de mission 4 jours par semaine.</b>	
<b>Nombre d'heures de présence hebdomadaire (en moyenne)</b>	<b>Les missions se déroulent pour près de 74% d'entre elles sur 24 heures et 43 minutes.</b>	
<b>Présence le week-end</b>	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

### **Les volontaires ont-ils exercé leur mission seule ou au sein d'une équipe ?**

Le recrutement de volontaires en « binômes » sur une même mission ou intervenant pour la même structure (Mission Locale ou structure tierce) est devenue une pratique répandue.

Les binômes et le lien avec les équipes peuvent être particulièrement intéressants pour faciliter l'accès au Service Civique de jeunes moins autonomes. En tant que porteur de l'agrément, l'UNML encourage cette approche car elle bénéficie largement aux volontaires : échanges et découverte d'autres milieux, prise de confiance en soi, ouverture d'esprit, épanouissement personnel et soutien dans sa mission. Le binôme et l'appartenance à une équipe sont également vecteurs de motivation et d'émulation pour les volontaires.

La majorité des missions proposées permet au volontaire de réaliser sa mission en étant intégré dans une équipe de professionnels, qui permet d'apporter un cadre rassurant complémentaire à la fonction assurée par le tuteur.

Cette question du lien avec les équipes et le public est importante car elle interroge la limite entre l'autonomie laissée au volontaire et le risque qu'il se retrouve en situation de prise de responsabilités qui dépasse le cadre du Service Civique. Pour pallier ce risque, l'UNML encourage les structures d'accueil à une logique de binôme : volontaire/salarié ou volontaire/volontaire.

### **Comment la mission des volontaires s'est-elle articulée avec les activités assurées par les équipes de l'organisme (salariés, agents, stagiaires et bénévoles) ?**

La mission doit servir le public et non pas la structure. Le contact direct avec le public est un des éléments essentiels de notre agrément.

Le recrutement d'un ou plusieurs volontaires en Service Civique peut s'avérer très utile pour assurer le rôle de "courroie de transmission" entre professionnels et bénévoles, passer le relais, les connaissances, les informations, etc.

Cependant, l'UNML rappelle systématiquement aux structures que les activités confiées aux volontaires ne doivent pas relever des activités courantes de la structure d'accueil. Les

Volontaires ne se substitue pas à un salarié ni à un bénévole et ils ne peuvent pas être indispensables au fonctionnement de la structure. Ils doivent être des aides, un soutien et non pas un moteur.

**C. A compléter uniquement par les organismes envoyant leurs volontaires en mission à l'étranger**

Concernant les missions à l'étranger d'une durée supérieure à trois mois, complétez le tableau ci-dessous : **donnée(s) non renseignée(s) dans ELISA**

Nombre de volontaires	Pays	Durée totale (en mois)
2	Côte d'Ivoire	Non renseigné
2	Sénégal	Non renseigné

**Indiquez les difficultés (visas, vaccination, quarantaine, rapatriement, coûts, etc.) rencontrées liées à la pandémie.**

Nous avons relevé une certaine méfiance voire une défiance de la part des jeunes envers la vaccination et/ou le « passe sanitaire », ainsi des volontaires n'ont pas eu l'opportunité de se positionner sur une mission à l'international.

La majorité des Missions Locales ont également pris la décision de reporter les envois de volontaires à l'international face à des difficultés liées à la crise sanitaire plus spécifiquement les territoires d'Outre-mer concernés par des mesures de couvre-feu et/ou de confinement.

**Les volontaires ont-ils bénéficié d'une formation ou d'une préparation au départ avant de démarrer leurs missions? Si oui, quel était son contenu ?**

Tous les volontaires bénéficient d'une session de préparation au départ, organisée par France Volontaires. Celle-ci correspond au volet « théorique » de la formation civique et citoyenne, à laquelle tout volontaire en Service Civique doit prendre part. Les volontaires sont répartis en deux groupes et participe à ce temps en collectif sur 2 journées. Cette phase de préparation comprend : plusieurs temps de sensibilisation aux questions interculturelles, un accompagnement pour les démarches administratives, une préparation à la gestion du budget, un temps de prévention santé (visite médicale obligatoire, traitement préventif palu, etc.), un temps pour la préparation logistique (aéroport, etc.).

**Présentez les conditions de prise en charge des frais liés à la mission (billets d'avion, hébergement, vaccination, visa, autres coûts) :**

Les frais liés aux missions à l'international (billets d'avion, hébergement à l'étranger, visa, assurance, ...) sont systématiquement pris en charge par la Mission locale. Pour ce faire, celles-ci mobilisent généralement des financements complémentaires auprès de collectivités ou d'entreprises de leur territoire. L'UNML et les Missions Locales veillent à ce que ces frais ne relèvent pas du volontaire lui-même car cela serait contraire au principe de non-discrimination du Service Civique et au devoir d'accessibilité de toutes les missions que s'est fixé le réseau des Missions Locales.

**Qu'avez-vous mis en place, au retour des volontaires, pour valoriser la mission effectuée à l'étranger ?**

Le retour de séjour à l'international est l'étape clé de la mission. Cette phase, d'une durée variable allant de 15 jours à un mois et avait deux objectifs :

- pour le jeune, au plan individuel, l'enjeu est de réinvestir son expérience vécue pour la suite de son projet.
- Le second objectif est de susciter l'intérêt et l'envie d'autres jeunes de vivre une expérience de mobilité internationale et leur donner envie de partir à l'étranger et l'envie de s'engager.

Cette étape est préparée tout au long de la mission du jeune : dès le temps de mission en France, pendant la mission du jeune à l'étranger où la préparation s'intensifie au cours des dernières semaines des volontaires dans les Espaces volontariat.

- Différentes modalités de restitutions et de partage de l'expérience vécue sont réalisées : émissions radios, interventions auprès de partenaires (établissements scolaires, E2C, etc.), événements de restitution à l'initiative des Missions Locales, auprès des élus, participation à des forums, etc.  
- Des événements sont organisés localement et ont été un cadre pertinent pour que les jeunes valorisent leur expérience.

Les Missions Locales proposent également au volontaires de pouvoir poursuivre avec le corps européen de solidarité.

Il y a eu sur l'année 2021, 8 bourses de mobilité. Toutes les bourses ont été utilisées. 5 pour un départ en Bulgarie en partenariat avec Focus NGO et 2 pour la Grèce.

### **Comment avez-vous organisé le suivi et l'accompagnement des volontaires en cours de mission ? Quelles modalités d'échange ont été mises en place avec vos partenaires ?**

Le suivi de l'accompagnement des volontaires en cours de mission est assuré par le-la référent-e Service Civique et/ou le-la référent-e mobilité internationale en collaboration avec France Volontaire et l'organisme d'accueil.

Dans le cadre de la réciprocité, 4 jeunes français sont partis en mission dans des mairies en Côte d'Ivoire et au Sénégal. Les modalités d'échange ont été mises en place à travers un suivi mensuel entre le-la référent-e Service Civique / mobilité internationale de la Mission Locale du Havre en collaboration avec France Volontaire, la Ville du Havre et les tuteurs-trices des mairies accueillant les jeunes en Côte d'Ivoire et au Sénégal.

L'accompagnement des volontaires dans le cadre des missions à l'international et/ou de la réciprocité se base sur une expertise solide développée entre les Mission Locales et France Volontaire depuis de nombreuses années.

### **Dans le cadre de la « réciprocité », avez-vous reçu des volontaires résidant habituellement à l'étranger et de nationalité étrangère venus expressément réaliser une mission de Service Civique en France ? Si oui, combien et provenant de quels pays ?**

Pays d'origine	Organisme d'accueil	Nombre
Sénégal	Mission Locale du Havre	2
Cote d'ivoire	Mairie du Havre	2
Tunisie	Mission Locale de l'Agglomération Nazairienne	1
Equateur	Mission Locale de Lille – Réussir	1

## **2ème partie : Le tutorat et l'accompagnement au projet d'avenir**

### **A. Tuteurs et formation**

**Indiquez le nombre moyen de volontaires suivis par tuteur et précisez la fonction des tuteurs au sein de l'organisme :**

L'UNML conseille au réseau des Missions Locales que chaque tuteur accompagne un nombre restreint de volontaires. Il est question d'un à 3 volontaires par tuteur en intermédiation et en interne.  
Les tuteurs sont majoritairement des salariés de la structure d'accueil. L'UNML déconseille le tutorat par des bénévoles hormis dans les cas où le volume horaire du bénévole au sein de la structure est suffisamment important (un mi-temps au minimum).

Nombre de tuteurs, y compris les personnes ressources (coordinateurs, tuteurs en	Dont nombre de tuteurs ayant bénéficié des formations animées par Unis-Cité et la Ligue de l'enseignement et	Nombre de tuteurs formés les années précédentes par Unis-Cité et la Ligue de
--	--	--

intermédiation) présents au sein de l'organisme	proposées par l'Agence ou par les référents locaux en DRAJES et SDJES en 2021	l'enseignement et proposées par l'Agence ou par les référents locaux en DRAJES et SDJES
<p>Environ 2497 tuteurs/tutrices en intermédiation Environ 511 tuteurs/tutrices en interne des Missions Locales</p>	<p>Les données de suivi d'Unis-Cité et de la Ligue de l'Enseignement, qui assurent les formations à destination des tuteurs, ne nous permettent pas à ce jour de mesurer le nombre de tuteurs formés qui relèvent de l'agrément UNML. Cependant, l'UNML s'est fixé comme objectif de rendre systématique la formation des tuteurs notamment pour les structures bénéficiant de l'intermédiation de la Mission Locale et de l'ouvrir plus largement aux professionnels impliqués dans la mise en œuvre du Service Civique.</p> <p>Illustrations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cela fait partie intégrante de la convention de la Mission Locale de Sens (PEIPS). La formation est obligatoire pour leurs partenaires. Un mail récapitulatif de tous les prestations de formation du territoire, avec le lien et le numéro d'agrément est envoyé au tuteur et au responsable de la structure tous les mois pour rappel. Le tuteur doit donc suivre au minimum le module « atelier de découverte du rôle du tuteur » et le justifier par une attestation de présence.</li> <li>- A la Mission Locale Sud Réunion, obliger les tuteurs à se former sur une journée en présentiel reste difficile. Les raisons invoquées sont souvent un problème de temps et de distances. Certaines formations à la réunion sont dispensées à plus d'une heure de route.</li> <li>- Depuis la crise sanitaire les modules de formation en distanciel ont été maintenues sur certaines région comme l'Occitanie et Hauts de France facilitant grandement l'accès aux organismes d'accueil. Ces formations sont toutes dispensées par la Ligue de l'enseignement et les services déconcentrés départementaux en visioconférence sur une demi-journée.</li> </ul>	

**Indiquez pour chaque module le nombre de personnes ayant été formées :**

**Journée de démarrage/ Web-conférence de démarrage :**

**Atelier de découverte du rôle du tuteur :**

**Mobiliser/recruter des volontaires :**

**Accompagnement du volontaire pendant la mission :**

**Projet d'avenir et bilan nominatif :**

**Organiser et animer le Service Civique au sein d'un organisme :**

**Améliorer la qualité du Service Civique par l'évaluation :**

**Conception d'une formation civique et citoyenne :**

Pour le réseau, « l'atelier de découverte du rôle du tuteur » est obligatoire dans le parcours de formation des tuteurs. Cependant il n'est pas toujours apparu comme pertinent pour les tuteurs bénéficiant de l'intermédiation dans le cadre de notre agrément collectif national. En effet, ces tuteurs ont normalement déjà bénéficié d'un premier niveau d'information en amont de la mission sur le Service Civique dans le cadre de l'accompagnement proposé par la Mission locale

néanmoins celle-ci a vocation à échanger sur les bonnes pratiques ainsi qu'à créer des rencontres et opportunité de partenariat entre structures.

Les autres modules comme « **l'accompagnement du volontaire pendant sa mission** » sont moins investis car cet accompagnement au projet d'avenir relève de la compétence et du cœur de métier des Missions Locales.

A titre d'exemple : 100% tuteurs sont formés au module « Atelier de découverte du rôle du tuteur » dans la Mission Locale Métropole Nord-Ouest et du Pays Salonais car il est obligatoire de venir et d'être attesté de la formation tuteur pour pouvoir engager un contrat de de Service Civique en intermédiation.

- **Modules spécifiques pour l'international**

**Journée de démarrage :**

**Mobilisation des volontaires :**

**Préparation au départ et accompagnement à la mission :**

**Projet d'avenir et bilan de fin de mission :**

**Web-conférence pour les accompagnateurs à l'étranger :**

La procédure est différente ainsi l'UNML valide exclusivement le projet de mission proposée au regard de l'agrément. Ensuite, France Volontaires se charge de valider les conditions d'accueil des volontaires (hébergement sur place, compréhension du SC par le partenaire, tutorat et formation,). Dans la majorité des cas c'est la formation « **préparation au départ et accompagnement à la mission** » qui est proposée.

**Les tuteurs ont-ils suivi des formations en dehors de celles citées ci-dessus ? Précisez les modules suivis, la structure organisatrice (interne ou externe) et annexe le plan de formation au présent document.**

Le réseau n'a pas créé de formation spécifique d'accompagnement au tutorat cependant certaines Missions Locales comme la Mission Locale Métropole Nord-Ouest proposent des formations tuteurs en interne de la structure sur des horaires en soirée.

Le contenu permet de recadrer le rôle, le cadre réglementaire, les obligations du tuteur et de repreciser la charte du Service Civique, ainsi que des réponses pratico pratiques aux questions diverses.

---

**B. Organisation du tutorat**

---

**Quel est le volume horaire moyen hebdomadaire consacré au tutorat des volontaires ?**

Il est difficile d'évaluer le temps passé au tutorat du volontaire. Ce temps dépend du degré d'autonomie du jeune dans sa mission mais aussi des problématiques périphériques qu'il peut rencontrer. Toutefois nous conseillons 1 à 2 h de rencontre dans la semaine avec le volontaire. De plus, il est évident que le temps de tutorat est plus important au début et en fin de mission.

En intermédiation : le tutorat de mission est assuré au quotidien par le salarié ou le bénévole le plus proche du volontaire. Celui-ci évolue aux côtés du jeune, le rassure et encadre sa mission. Il apparaît nommément sur le contrat d'engagement du volontaire.

Ce premier niveau de tutorat est réalisé en lien étroit avec le référent Service Civique au sein de la Mission Locale, qui est chargé d'assurer le deuxième niveau de tutorat, garant de l'esprit et du cadre du Service Civique. Le référent Mission Locale accompagne les structures dans la définition du projet d'accueil et est chargé d'explicitier la mission au volontaire en amont. Il s'assure que la mission se déroule dans de bonnes conditions.

Enfin, le troisième niveau de tutorat porte sur l'accompagnement à la définition du projet d'avenir. Cet accompagnement relève de la compétence de la Mission Locale, il est systématiquement assumé par un conseiller référent unique, qui accompagne le volontaire dans sa réflexion et ses choix (projet professionnel, formation, emploi, autres expériences de volontariat, engagements bénévoles, etc.) vers une insertion sociale et professionnelle. La fréquence de ces entretiens est variable (au minimum 3 entretiens en présentiel).

En interne de la Mission Locale, les modalités de tutorat peuvent varier : soit le volontaire est accompagné par le conseiller référent du Service Civique au sein de la structure, qui va l'accompagner également de manière individualisée dans son projet d'avenir, soit le volontaire est accompagné par un autre conseiller, en particulier si le jeune bénéficiait d'un suivi en amont de son engagement.

### **Quels sont les actions et les outils spécifiques de tutorat mis en place ?**

Les référents du Service Civique en Mission Locale se déplacent régulièrement sur le lieu d'exercice de mission dans le cas de l'intermédiation.

Les volontaires bénéficient ainsi d'un double tutorat assuré en complémentarité par le référent de la Mission Locale et par le tuteur de la structure d'accueil.

L'UNML a créé un kit Service Civique proposant des fiches types de suivis et de bilan de missions.

La Mission Locale We Ker, apporte conseils et outils aux structures d'accueil : fiche de suivi des volontaires, guide intégrant le rôle du tuteur, un carnet de mission à l'usage du jeune.

Cet appui est souvent nécessaire et renforcé avec de la médiation en cas de difficulté avec le volontaire particulièrement en direction des structures tierces novices dans l'accueil de volontaires en Service Civique.

Voici la liste des autres outils mis en place au sein du réseau des Missions Locales :

- le dossier de suivi intégrant des fiches de bilan et une grille d'évaluation de la mission
- des documents d'information sur le service Civique et le rôle du tuteur
- un guide de tutorat et du Service Civique format papier envoyé systématiquement à la structure d'accueil au démarrage de la mission
- une plateforme en ligne pour stocker tous les documents (planning, absences, formations du volontaires)
- un planning à compléter par le tuteur envoyé toutes les 2 semaines pour le suivi des activités du volontaire
- une grille des compétences type RECTEC pour intégrer au bilan nominatif

## **C. Accompagnement et projet d'avenir des volontaires**

### **Avez-vous formalisé la mise en place d'entretiens, individuels ou collectifs, dédiés au projet d'avenir ? Si oui, merci de détailler.**

La formalisation de la mise en place d'entretiens, individuels et/ou collectifs, dédiés au projet d'avenir se base sur l'offre de services des Missions Locales et l'approche globale de l'accompagnement mis en place par les conseillers-ères avec la prise en compte des expériences acquises par les jeunes lors de leur Service Civique (bilan de l'APA et entretien tripartite entre le-la tuteur-trice, le-la conseiller-ère de ML et le-la jeune volontaire) afin de favoriser l'orientation vers la formation et / ou l'insertion sociale et professionnelle.

Il s'agit d'un accompagnement mensuel basé sur la définition et les objectifs du jeune co-construits avec son-sa conseiller-ère et mis en action à travers :

- Actions favorisant l'accès à l'emploi et la formation

- ✓ Visites d'entreprises et d'organismes de formation
- ✓ Ateliers de découverte des métiers et des formations
- ✓ Forums emploi – formation, rencontres professionnelles
- ✓ Enquêtes métiers, stages, immersions professionnelles (PMSMP par exemple)

- Accompagnement collectif ou individuel

- ✓ Ateliers d'orientation, travail sur la confiance en soi, entre autres
- ✓ Ateliers Théâtre
- ✓ Rencontres employeurs et organismes de formation
- ✓ Reportage vidéo sur des formations et des métiers

- Préparation à l'intégration en situation professionnelle

- ✓ Préparation de candidature : CV, lettre de motivation

✓ Préparation aux entretiens de recrutement : simulation d'entretiens, auto-évaluation entre jeunes, vidéo, job dating
✓ Ateliers sur les codes de l'entreprise (savoir-être)

### **De quelle manière avez-vous accompagné les volontaires dans la définition de leur projet d'avenir ?**

#### **o en vous appuyant sur les ressources et/ou outils internes :**

Ce n'est pas que le rôle du tuteur de trouver des solutions sur la recherche du projet d'avenir mais bien à la Mission Locale de s'en occuper majoritairement.  
Le réseau des Missions locales est le principale réseau d'accueil et d'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans au titre de sa mission de Service Public.  
L'accompagnement à la définition du projet d'avenir relève de la compétence de la Mission Locale. Il est systématiquement assumé par un conseiller référent, qui accompagne le volontaire dans sa réflexion et ses choix (projet professionnel, formation, emploi, autres expériences de volontariat, engagements bénévoles, etc.) vers une insertion professionnelle et sociale. La Mission Locale déploie ainsi son offre de services en direction des volontaires et le référent mobilise en fonction des besoins les ressources existantes. Son accompagnement est ainsi renforcé par des prestations assurées en interne et qui vont permettre d'étayer la recherche de solutions par le jeune.

Illustrations :

*A la Mission Locale du Pays de Cornouaille, un collectif de jeune en Service Civique a été instauré au sein de la Mission Locale, la rencontre est hebdomadaire et tourne dans les différentes antennes du territoire. Cela permet aux jeunes d'échanger sur leurs missions mais aussi sur leur projet d'avenir et de pouvoir se donner mutuellement des pistes ou des contacts.*

*A l'Aigle, le volontaire peut également solliciter l'appui de son conseiller quand il le souhaite. Le besoin est souvent détecté lors des entretiens tripartites. Un temps dédié à l'accompagnement est alors instauré sous forme d'entretien. Le professionnel mobilise ainsi l'offre de service de la Mission Locale, notamment, les ateliers internes, le parrainage, l'orientation vers le chargé de relation entreprises et l'utilisation de périodes de mise en situation professionnelle (PMSMP).*

*La Mission Locale de Lambersart consacre 3 jours exclusivement à l'APA en février et mars. Ce sont des journées de rencontres et d'échanges avec 13 conseillers référents spécialistes de l'emploi, la formation, le logement, la mobilité et l'engagement  
Au préalable, elle envoie à l'ensemble des volontaires un questionnaire pour faire ressortir les besoins en orientation de chacun en lien avec leur projet de vie.  
L'objectif est qu'un mois avant la fin du service civique les volontaires sachent ce qu'ils souhaitent faire après leur mission.*

#### **o en mobilisant les ressources et/outils externes (précisez) :**

La Mission Locale mobilise l'ensemble des ressources disponibles sur son territoire telles que des relais d'information jeunesse ou des partenaires de la mobilité et de la formation.  
A la Mission d'Aix en Provence, les volontaires en réflexion sur leur orientation professionnelle sont ainsi orientés vers le Service d'orientation professionnelle (SEDOP). Il s'agit d'un accompagnement à l'élaboration d'un projet professionnel par un appui permettant au jeune la construction de réponses pour préparer son insertion et son évolution professionnelle.  
La Mission Locale Métropole Nord-Ouest (59) finance pour les volontaires qui le souhaitent sur le temps de leur mission le BAFA en partenariat avec le Centre AFOCAL et prend en charge une partie du permis de conduire auprès des écoles de conduite locales labellisées.  
Autre exemple à la Mission Locale We Ker en Bretagne qui propose deux modalités d'accompagnement : en individuel et en collectif. Les temps collectifs offrent alors l'opportunité de découvrir des environnements professionnels par le biais de visites d'entreprises, ou bien de réaliser une période d'immersion en milieu professionnel.

### **Quelles ont été vos principales difficultés dans l'accompagnement des volontaires et comment ont-elles été résolues ?**

Le Service Civique est parfois vécu comme décevant ou frustrant pour les jeunes justement parce qu'il ne permet pas systématiquement de rebondir sur un emploi.

Alors que notre réflexion nationale consiste à consolider les contenus des missions pour qu'elles se distinguent strictement de missions confiées aux salariés, les volontaires attendent de leur engagement qu'il soit reconnu et leur apporte des compétences professionnelles. Ainsi, en même temps qu'il permet de lancer une réelle dynamique dans le parcours des jeunes, il peut être à l'origine de déceptions pour les jeunes qui s'attendent à trouver dans leur mission à la fois une activité au service des autres et une première expérience « professionnalisante ».

Il est important de mener avec chaque jeune un travail sur la valorisation de son expérience et d'identification de ses compétences et des savoirs acquis au cours de la mission. Là aussi, le suivi du jeune effectué en cours de mission par la Mission Locale est primordial.

Pour y arriver, les Missions Locales disposent de deux leviers :

- Aider les jeunes à valoriser ces expériences dans leurs CV, lettre de motivation et dans le cadre de la préparation des entretiens d'embauche.
- Sensibiliser les employeurs quant à la prise en compte de ces expériences (et ce qu'elles produisent sur les jeunes) dans leur processus de recrutement.

Une autre difficulté a été de savoir gérer les inquiétudes des volontaires liés à la crise sanitaire lors des différentes mesures gouvernementales et dans le cadre de la télémission.

En effet sur la fin de l'année 2021 la télémission même partielle a modifié profondément la façon de travailler les activités de la mission et a intensifié le manque de contact avec les publics et le tuteur pour le volontaire.

Les modalités de suivis ont dû être ainsi adaptées en distanciel pour s'adapter à cette contrainte.

### **Si vous en avez connaissance, indiquez l'activité exercée par les volontaires à l'issue de leur mission :**

Si on prend pour référence les motifs de rupture des contrats avant leur terme sur ELISA, nous constatons que près de 31 % des ruptures débouchent sur une embauche en CDD ou CDI.

A partir des requêtes du système d'information des Missions Locales (I-Milo) le quart des jeunes volontaires accompagnés par le Réseau des Missions Locales poursuivent leur parcours par une reprise de formation.

Il ressort également qu'une partie des jeunes est intégré en fin de mission dans le dispositif de la Garantie Jeunes dans le but de poursuivre leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. Le Service Civique est alors considéré comme une étape de parcours du jeune qui permet d'assurer la continuité de la mise en action du jeune vers son orientation formation et/ou son insertion vers l'emploi.

Globalement les jeunes ayant réalisé une mission de Service Civique accèdent plus rapidement à l'emploi. La mission réalisée peut même conduire à une opportunité d'embauche au sein de la structure.

## **3ème partie : Les volontaires**

### **A. Le choix des volontaires**

**Avez-vous diffusé les offres de missions sur le site (<https://www.service-civique.gouv.fr/>) ? Si non, pourquoi ?**

Toutes les offres de missions de Service Civique proposées par le réseau des Missions Locales sont diffusées via le site Internet de l'Agence du Service Civique. C'est un support essentiel pour garantir une visibilité et une lisibilité nationale des offres proposées. Toutefois, ce vecteur de diffusion n'est pas suffisant pour recueillir des candidatures de jeunes, notamment en dehors des grandes agglomérations.

### **Avez-vous utilisé d'autres moyens de diffusion ? Si oui, lesquels ?**

Parmi les autres moyens de diffusion utilisés, on trouve :

- L'affichage papier sur des panneaux et le Jobboard au sein de la Mission Locale
- La diffusion des offres via l'intranet de chaque Mission Locale
- Le recours au réseau des partenaires associatifs et institutionnels du territoire (panneaux municipaux et bulletin d'information municipal)
- Les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Tik Tok, Instagram, etc.) et le site des Missions Locales.
- Les permanences des Missions Locales dans les quartiers prioritaires relevant de la politique de la ville qui proposent chaque semaine un atelier d'information, d'échange et de mise en relation sur les offres de missions de Service Civique.

Enfin, l'information passe aussi par l'accompagnement des conseillers des Missions Locales qui présentent individuellement ou collectivement les missions aux jeunes et les encouragent à s'engager. A Lambersart (59), la Mission Locale organise un forum de recrutement, qui est l'occasion pour l'ensemble des futurs volontaires de connaître le réseau associatif local. Les candidats peuvent rencontrer et échanger avec leurs futurs tuteurs. Ces réunions d'information collectives sur le Service Civique sont l'occasion de présenter le Service Civique, ses spécificités mais également de mettre en relation les structures d'accueil et les jeunes intéressés par les offres.

### **Combien de candidatures avez-vous reçues en moyenne par mission ?**

Les Missions Locales rencontrent peu de difficultés de recrutement. Le nombre de candidatures varie cependant fortement en fonction du type de mission et du territoire.

Ainsi, dans les territoires où le Service Civique est clairement identifié, une offre peut donner lieu à une cinquantaine de candidatures.

Elles rencontrent des difficultés à recueillir des candidatures pour des missions dont les lieux d'exercice se situent en zone rurale. En effet la difficulté de recrutement se fait ressentir surtout sur les territoires ruraux et selon les périodes, le début d'année est souvent plus propice aux candidatures que la fin.

Les situations sont très hétérogènes d'un territoire à un autre.

*A titre d'exemple la Mission Locale Sud Réunion reçoit une trentaine de candidatures par mission alors que celle de Ouest Audois peine à recruter sur son territoire vaste et rural avec de 1 à 3 candidatures en moyenne par offre de mission.*

Il y a tout de même une forte concurrence entre les dispositifs d'emploi et engagement jeunesse dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution » entraînant une difficulté de mobilisation des jeunes sur l'engagement au profit des dispositifs d'emploi et de formation parce que ayant une meilleure indemnité (promotion des contrats en alternance et contrats aidés comme le PEC/CAE/CIE).

La promotion de l'apprentissage et de l'alternance a fortement impacté le choix des jeunes sur le déploiement du Service Civique.

En 2021 : 682 587 jeunes sont entrés en situation emploi alternance dont 67035 jeunes en alternance et 162 521 en formation. Il y a un doublement des entrées entre 2020 et 2021. Le dispositif Service Civique est jugé moins attrayant financièrement par les jeunes.

### **Décrivez la procédure et les critères de sélection des volontaires.**

La Mission Locale se charge de sélectionner les volontaires, seule ou en binôme avec le futur tuteur (sélection des candidatures, entretien commun, etc.). Le fait que ces différentes étapes s'effectuent de manière concertée entre la structure tierce et la Mission Locale permet de respecter l'esprit du Service Civique et en particulier de s'assurer que tout type de public accède au dispositif.

Dans de rares cas, la Mission Locale laisse le soin à la structure tierce de réaliser le recrutement des volontaires. Lorsque le partenariat entre la Mission Locale et la structure tierce est fort et que le volume de jeunes concernés est limité, le recrutement se déroule alors en bonne intelligence et les liens

réguliers entre les deux structures permettent de s'assurer que les critères de sélection des volontaires respectent les principes du Service Civique et la charte d'engagement des Missions Locales pour le Service Civique.

L'UNML encourage fortement les Missions Locales à réaliser elles-mêmes le recrutement des volontaires mis à disposition de structures tierces ou à réaliser le recrutement conjointement avec le partenaire.

A l'issue des entretiens, les Missions Locales se basent sur plusieurs critères combinés parmi lesquels la compréhension de la mission, la motivation, l'intérêt pour la thématique, la disponibilité ou encore le relationnel.

La connaissance du Service Civique augmentant plus vite que le nombre de missions ouvertes, les Missions Locales sont parfois en difficulté pour faire leur choix sans outrepasser les critères dévolus à une mission de Service Civique.

Néanmoins, les Missions Locales ont une mission de service public et donc un devoir d'exemplarité afin que les missions proposées ne se substituent pas à des emplois et soient accessibles à tous les jeunes. Pour cela, l'UNML a rappelé l'engagement des Missions Locales en faveur de la mixité des publics au travers de son guide. Dans ce cadre, les compétences professionnelles et les diplômes ne sont pas retenus comme des critères de sélection des candidats.

La motivation du jeune pour s'engager dans une mission au service de l'intérêt général, pour la thématique ou pour le public visé par la mission, sont en revanche les critères pris en compte pour chacun des recrutements.

### **Avez-vous rencontré des difficultés pour sélectionner les jeunes ? Si oui, lesquelles ? Sur quels territoires en particulier ?**

Les Missions Locales rencontrent majoritairement peu de difficultés à sélectionner les jeunes. Une réelle disparité existe cependant entre les territoires ruraux et les territoires urbains en matière de mobilité et d'offres disponibles.

On constate par exemple quelques exceptions territoriales liées notamment à la mobilité dans des zones plus rurales. Ainsi, dans le cas où la mission se déroule dans des lieux peu desservis par les transports en commun, l'offre est souvent difficile à pourvoir. A l'inverse, certains jeunes qui résident dans des zones rurales ne sont pas en mesure de répondre à des offres de mission qui se déroulent majoritairement dans les villes.

C'est le cas à Gravelines où le territoire de la Mission Locale s'étend sur 26 communes rurales dont certaines ne sont pas desservies par les transports, ce qui ajoute une contrainte supplémentaire aux difficultés de mobilité des jeunes sur ces territoires.

Dans ce cadre, et pour veiller au développement du Service Civique sur l'ensemble du territoire, l'UNML a impulsé une dynamique de travail inter associative autour de ce sujet. Il a été question d'échanges de pratiques et d'initiatives sur les territoires. Le travail à mener en direction des collectivités est double : les mettre en conviction sur l'accueil de jeunes volontaires tout en garantissant des conditions d'accueil satisfaisantes, et leur permettre de communiquer auprès des jeunes et de leurs familles. De plus, une grande partie des freins et difficultés identifiés lors de ces échanges vont au-delà du Service Civique et concernent plus largement tous les jeunes résidant dans des zones dites rurales (stagiaires, apprentis, jeunes travailleurs, etc.).

### **Le nombre de volontaires accueillis correspond-il au nombre de volontaires autorisés ? Si non, pourquoi ?**

Chaque fin d'année, l'UNML prend soin de demander à chacune des « Missions Locales Plateformes » de lui adresser une estimation prévisionnelle de ses besoins pour l'année suivante. Sur cette base, l'UNML a établi une demande d'enveloppe d'engagements qu'elle a transmise à l'Agence du Service Civique. Pour 2021, l'Agence a attribué au réseau des Missions Locales une enveloppe correspondant à environ 4200 contrats.

Au final, **ce sont 3008 contrats qui ont été signés en 2021. L'enveloppe allouée a été consommée à hauteur de 71.6 %.**

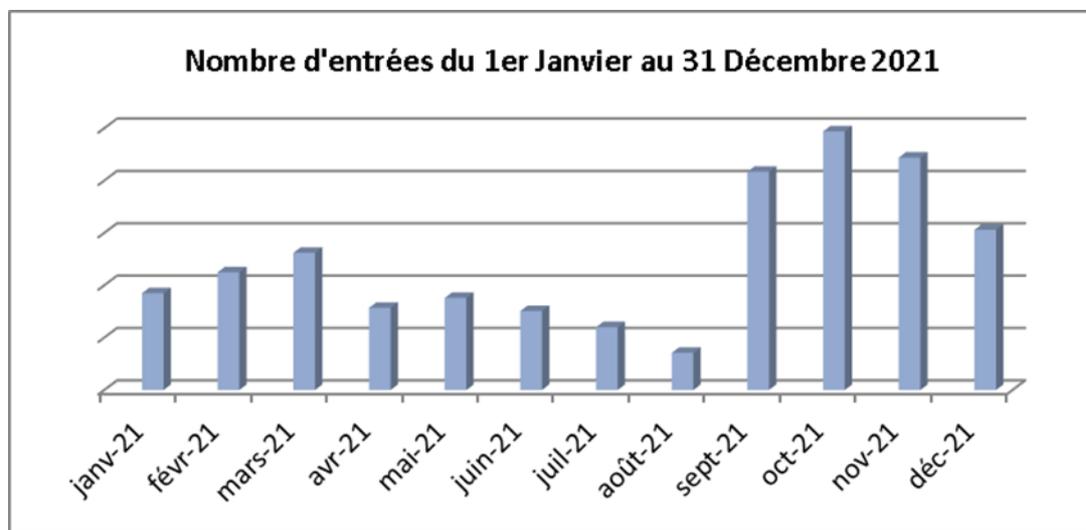
Il est important de prendre en compte la complexité de pilotage d'un agrément comprenant 436 sous structures ayant chacune une enveloppe, un calendrier de recrutement propre, le contexte sanitaire exceptionnel en 2021.

Nos observations

- Dans le cadre du plan 1 jeune, 1 solution, nous constatons une forte concurrence entre les dispositifs emplois (CDD, CDI, Contrats aidés), formations / formations professionnelles / apprentissage et les dispositifs d'engagement, entre autres.
- Selon les territoires, les Missions Locales plateformes mettent en avant le fait qu'il y a une grande quantité d'offres de missions mais peu de jeunes pour y candidater entraînant des principes de concurrence entre porteurs d'agrément nationaux.

### **Les dates de démarrage des missions ont-elles été conformes au calendrier prévisionnel de recrutement annexé à l'agrément ? Si non, pourquoi ?**

Nous retrouvons une certaine saisonnalité dans le recrutement. Nos plus grandes périodes de recrutements de volontaires s'étendent de début janvier à mi-mars et de la fin septembre à la fin novembre. Elle correspond à un pic d'activité en Mission Locale lié à l'accueil massif de jeunes en septembre.



### **La durée de réalisation des missions a-t-elle été conforme à celle prévue dans votre calendrier prévisionnel d'accueil ? Si non, pourquoi ?**

La durée moyenne des contrats déployés dans le cadre de notre agrément est de 8,01 mois / jeune. Elle est donc conforme à celle prévue dans notre calendrier prévisionnel d'accueil. L'augmentation de la durée moyenne des missions depuis 2021 répond aux besoins des volontaires accompagnés ainsi qu'aux structures partenaires dans le cadre de l'intermédiation.

## **B. L'accueil des volontaires**

### **Qu'avez-vous mis en place pour préparer l'accueil des volontaires (information des équipes en amont, mise à disposition de matériel, temps d'accueil, formation pour préparer à la mission, etc.) ?**

Les équipes de salariés ou bénévoles sont souvent associées au projet d'accueil d'un volontaire en mission de Service Civique. Des rencontres sont organisées en amont du démarrage de la mission pour permettre de dispenser une information globale en direction des équipes sur le statut et le champ d'action des volontaires, nommer le tuteur, définir les modalités d'accueil en interne ainsi que le rôle et la répartition des engagements respectifs.

Au démarrage de la mission, les structures ont souvent prévu des temps d'adaptation pour chacun des volontaires. Ces temps durent, selon les cas, d'une semaine à un mois. Le volontaire peut ainsi être amené à suivre un programme de découverte de la structure. Même si le dispositif d'accueil peut varier d'une structure à une autre, il se compose généralement de plusieurs étapes :

- une phase d'observation durant laquelle le volontaire prend ses repères dans la structure, rencontre l'équipe et découvre sa mission (les activités à réaliser ou les partenaires et publics avec lesquels il sera en contact). Par exemple, pour certaines missions où le volontaire est amené à être en contact avec un public fragile (personnes âgées, personnes en situation de handicap, ...), des formations spécifiques peuvent être mises en place en début de mission.
- une phase d'intégration qui permet au volontaire d'appréhender pleinement le fonctionnement et les activités de la structure.
- une phase d'autonomisation durant laquelle le tuteur va amener le volontaire à maîtriser tous les acquis nécessaires à son autonomie dans la réalisation de sa mission.

### **Quelle a été la place laissée à l'initiative du volontaire pendant sa mission ?**

L'UNML dans le cadre de son partenariat avec « Osons ici et Maintenant » encourage les Missions Locales à accompagner la proposition de missions par les jeunes eux-mêmes. Ces missions « initiatives-jeunes » font l'objet d'un examen bienveillant par l'UNML puis si nécessaire d'une demande d'avenant à notre agrément.

Dans le cadre des partenariats locaux développés entre le Réseau des Missions Locales et Osons Ici et Maintenant ; les Missions Locales fournissent un accompagnement aux jeunes mobilisés sur des missions de Service Civique d'Initiative et pour certains d'entre eux les accueillent au titre de l'intermédiation (en fonction du projet entrepris par le jeune).

Une partie des missions sont ainsi conçues en associant les jeunes dès le départ et en partant de leurs propositions. Les missions sont ainsi élaborées dans un principe de co-construction au sein duquel la Mission Locale et le tuteur sont garants du respect du cadre du Service Civique.

## **C. Le profil des volontaires**

Indiquez le profil des volontaires accueillis en 2021 dans le tableau ci-dessous.

Niveau de formation	Nombre de volontaires en 2021	Taux (%)	Au niveau national en 2020
<b>Supérieur au Bac</b>	863	<b>28.69%</b>	<b>35 %</b>
<b>Sortie de terminale avec le Bac, ou abandon des études supérieures sans diplôme (niveau IV)</b>	1278	<b>42.49%</b>	<b>43 %</b>
<b>Inférieur au Bac</b>	867	<b>28.82%</b>	<b>22 %</b>
<b>Total</b>	3008	<b>100%</b>	<b>100 %</b>

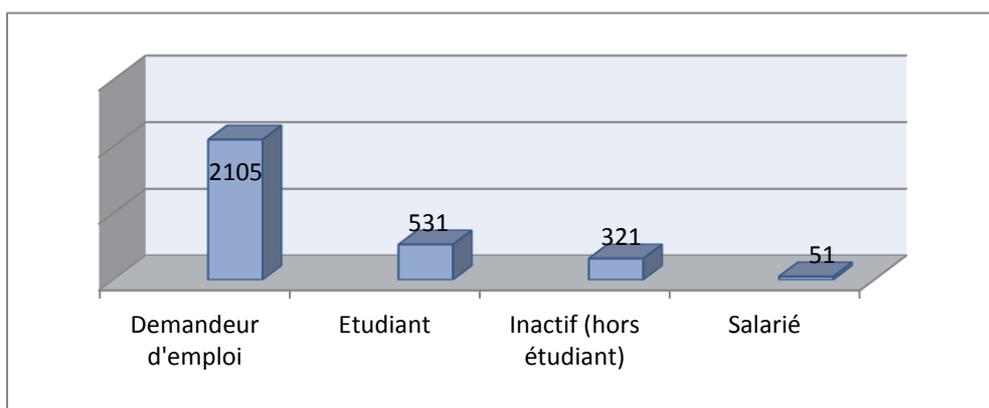
<b>Personnes en situation de handicap</b>	55	<b>1.83%</b>	<b>1,4 %</b>
<b>Personnes mineures</b>	255	<b>8.48%</b>	<b>5,2 %</b>

Genre	Nombre de volontaires en 2021	Taux (%)	Moyenne nationale 2020 (%)
<b>Homme</b>	1348	<b>44.81%</b>	<b>39 %</b>
<b>Femme</b>	1666	<b>55.19</b>	<b>61 %</b>

**S'il apparaît des écarts significatifs avec la moyenne nationale, merci d'apporter des commentaires :**

Un des enjeux du Service Civique dans le réseau des Missions Locales est fondé notamment sur les principes d'universalité et d'accessibilité, est de favoriser la mixité sociale. Cela se traduit par la possibilité de permettre aux jeunes les moins favorisés sur le plan scolaire et disposant le moins d'opportunités d'effectuer une mission. Plus généralement, il s'agit également de permettre à des jeunes de pouvoir de rencontrer des personnes de milieux sociaux différents (salariés, bénévoles ou bénéficiaires) et/ou de réaliser leur mission sur des territoires variés. C'est le propre du positionnement du public des Missions Locales.

NIVEAU	Nbre de Jeunes	soit en %
Niveau II, I	519	17,25%
Niveau III	344	11,44%
Sortie de Terminale avec le Bac ou abandon des études supérieures sans diplôme (IV)	1278	42,49%
CAP-BEP Validé (V)	213	7,08%
Sortie en cours de terminale ou Bac non validé (IV)	237	7,88%
Sortie en cours de dernière année de CAP-BEP, sans valider de diplôme (V)	69	2,29%
Sortie en cours de seconde ou première (V)	151	5,02%
Sortie en 3ème (Vbis)	123	4,09%
Sortie en cours de CAP-BEP avant la dernière année (Vbis)	39	1,30%
Niveau VI	35	1,16%



**Le Service Civique doit être accessible à tous les jeunes éligibles, aussi avez-vous mis en place des actions pour l'accueil de volontaires :**

- issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville ?

Oui  Non

Si oui lesquelles : Les jeunes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville accèdent aux missions de Service Civique au même titre que les autres jeunes accompagnés par les Missions Locales.

○ **issus des zones rurales ?**

Oui  Non

**Si oui lesquelles :** Cette part est élevée au regard des difficultés propres aux territoires ruraux (structures d'accueil dispersées sur le territoire, de petites envergures, problème de mobilité des jeunes, nécessité d'avoir le permis et un véhicule pour se rendre sur son lieu de mission...). L'offre de service des Missions Locales est basée sur les besoins des jeunes en fonction de la spécificité des territoires.

Par conséquent, les régions et départements ruraux mettent en place des aides à la mobilité permettant de répondre aux enjeux de mobilité rencontrés par les jeunes.

Exemples :

- 90 ML en zones rurales ont complété leur offre de service mobilité avec des simulateurs de conduite à travers un partenariat national avec l'ANCT.

- Les Missions Locales ont également été désignées plateformes de mobilité permettant ainsi la mise à disposition de véhicule, des aides au permis, des aides ponctuelles à la mobilité, entre autres

○ **en situation de décrochage scolaire ?**

Oui  Non (28,82% des volontaires recrutés en 2021 contre 22% en moyenne nationale en 2020).

**Si oui lesquelles :** Localement, les Missions Locales travaillent systématiquement au sein des plateformes de lutte contre le décrochage scolaire (PSAD) et conduisent des actions partenariales avec l'Education Nationale.

Une consultation des Missions Locales plateformes au sujet des besoins de missions supplémentaires ainsi que les propositions de nouvelle(s) mission(s) type(s) dans le cadre de la campagne « +20.000 » entre septembre et décembre 2020 suite à l'annonce présidentielle des « +100.000 » entre septembre 2020 et la fin d'année 2021 a été effectuée.

Le taux de répondants a été de 95% et a mis en lumière un besoin de 250 missions supplémentaires dont 10 dans le cadre de l'obligation de formation avec le lancement d'une nouvelle fiche mission « prévention et lutte contre le décrochage scolaire »,

○ **en situation de handicap ?**

Oui  Non

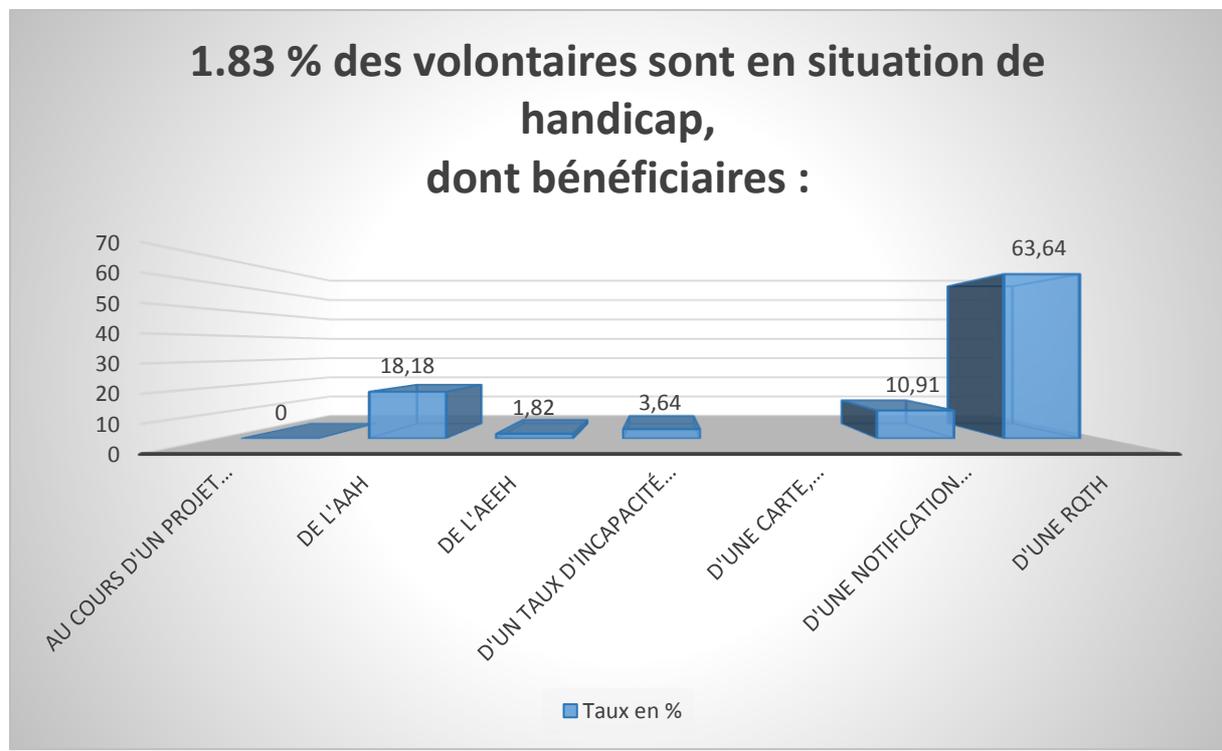
**Si oui lesquelles :** Concernant les jeunes en situation de handicap, les projets sont conduits au cas par cas (1.83% des volontaires). Les missions ne sont pas spécifiquement conçues pour des jeunes en situation de handicap, mais les structures s'attachent à les adapter dans le cas où des jeunes handicapés postulent pour ces missions. Il s'agit le plus souvent d'une volonté d'inscrire ces missions dans le cadre du droit commun et non dérogatoire. Cela nécessite malgré tout une adaptation des conditions d'accueil et un accompagnement spécifique. L'UNML a également communiqué à chaque conseiller référent Service Civique la plaquette des aides financières AGEFIPH et celle des Aides Mobilisables FIPHP pour l'adaptation des missions.

Certaines Missions Locales comme celle des Landes profitent en interne des compétences d'un professionnel référent du handicap amenée à travailler en étroite collaboration avec des structures spécialisées qui ont adaptés leurs missions aux besoins spécifiques du jeune en situation de handicap. La Mission Locale d'Insertion du Poitou bénéficie d'un Médecin qui consulte en interne et accompagne les conseillers également pour l'adaptation de missions.

Le GIP Réussir en Sambre Avesnois va démarrer une action en 2022 avec l'Association « Egalité des chances » de Maubeuge pour sensibiliser les structures d'accueil et les jeunes relevant d'un handicap. L'AEC vient également en complément de l'accompagnement effectué par les conseillers référents pour les volontaires en situation de handicap.

Cependant certains freins sont à mettre en lumière comme pour la Mission Locale de Lille qui a déjà accueilli des jeunes en situation de handicap en interne notamment des jeunes à mobilité réduite. En intermédiation cela lui arrive souvent d'orienter des jeunes en situation de handicap mais beaucoup de jeunes en souffrent et cela posent des difficultés dans le cadre des missions et du partenariat avec les structures d'accueil qui doivent faire face à beaucoup d'absences, d'hospitalisations... Cela pose la question aussi de ces publics "fragiles" qui agissent en mission vers d'autres publics fragiles.

Un certain nombre de volontaires vivent effectivement une situation de handicap sans que cela ne ressorte dans les analyses statistiques. En effet, l'acceptation puis la reconnaissance du handicap est un processus long souvent engagé entre 16 et 26 ans, âge auquel les jeunes effectuent une mission de Service Civique. Les Missions Locales accompagnent d'ailleurs régulièrement des volontaires au même titre que les autres jeunes dans la reconnaissance de leur handicap auprès de la MDPH.



○ mineurs ?

Oui  Non

Si oui lesquelles : En général, les mineurs bénéficient d'un accès au droit commun au même titre que l'ensemble des autres jeunes. Ce pendant cette part de jeunes mineurs a évolué positivement avec la mise en œuvre de l'obligation de formation confiée aux Missions Locales. Les jeunes mineurs représentent maintenant 8.48% des volontaires de notre agrément contre 5.82% en 2020.

A titre d'exemple la Mission Locale jeunes Montpellier propose du Service Civique combiné avec l'action "Atelier MLDS Lycée Jean Monnet / ACTEURS – Service Civique 2020/2021 :

L'action est menée au profit de jeunes de 16 à 18 ans en décrochage scolaire (avec priorité aux jeunes des QPV – Quartiers Prioritaires de la Ville de la Métropole de Montpellier).

Il s'agit d'accompagner des jeunes en situation de décrochage, à l'engagement dans une mission de Service Civique, et plus particulièrement dans une mission en Formule Combinée (3 jours en missions, 2 jours en reprise de scolarité/travail sur le projet d'avenir). La dynamique induite par la mission de Service Civique permettra aux jeunes de développer de nouvelles compétences, d'élaborer un projet d'orientation, de reprendre confiance, de redonner du sens à la scolarité ou au parcours de formation.

La Mission Locale de Paris a elle aussi commencer à mettre en place une formule alternée début 2021 mais en intégrant des modules exclusivement portés par la Mission Locale.

**Quelles sont les modalités mises en œuvre par votre organisme afin de garantir l'accessibilité de vos missions à tous les jeunes éligibles?**

Selon les 8 principes fondamentaux, les missions de Service Civique doivent être accessibles à tous quels que soient le profil, la situation et l'origine des candidats, leurs parcours ainsi que leur formation initiale.

Le Réseau des Missions Locales accompagné par l'UNML est garant de la dimension qualitative et de l'accessibilité des missions pour tous. L'idéation et la construction des missions à travers les 21 fiches

missions mises à disposition des Missions Locales et des partenaires en intermédiation est une première étape indispensable pour garantir ce principe fondamentale.

L'expertise des référents Service Civique des Missions Locales plateformes dans le cadre de la co-construction des missions avec les partenaires en intermédiation.

La validation des missions par l'UNML permet également de cadrer les possibles déviations en terme d'accessibilité et de substitution à l'emploi.

Pour finir le processus d'auto-évaluation que nous menons avec les Missions Locales plateformes est une démarche qui nous permet collectivement de renforcer notre capacité à maintenir la dimension qualitative et garantir l'accessibilité des missions.

Le co-accompagnement proposé par les référents SC des Missions Locales Plateformes auprès des structures d'accueil en intermédiation favorise également à réduire les appréhensions que les organismes d'accueil peuvent exprimer par rapport à l'intégration de jeunes sans qualification et/ou en situation de précarité.

#### **D. Les ruptures de contrats**

**En cas de départs anticipés des volontaires, précisez dans le tableau ci-dessous le nombre et la cause des ruptures :**

Cause des ruptures	Nombre de volontaires	Précisions sur les ruptures pour les cas 1/2/3/4
1. Abandon de poste	82	
2. Faute grave d'une des parties	5	
3. Force majeure	19	
4. Commun accord entre les parties	164	
5. Embauche en CDD d'au moins 6 mois ou CDI	128	
6. Embauche en CDD de moins de 6 mois	45	<b>Les ruptures débouchent à :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• plus de 31 % sur une embauche en CDD ou CDI</li><li>• 15.44% sur une reprise d'études</li></ul>
7. Le volontaire n'a jamais pris son poste	10	
8. Reprise d'études	86	
9. Fin validité du titre de séjour	18	
<b>TOTAL</b>	<b>557</b>	
<b>TAUX (%)</b>	<b>18.52%</b>	

### **4ème partie : La formation civique et citoyenne (FCC)**

**Quelle est la durée de la formation civique et citoyenne (volets pratique et théorique) dans votre organisme ?**

Les formations sont de 1 journée pour le volet pratique et 2 jours pour le volet théorique.

**Avez-vous pris connaissance de l'instruction de cadrage de la FCC publiée en juin 2021 par l'Agence du Service Civique ? Si oui, comment l'avez-vous intégrée dans votre FCC ?**

Nous suivons strictement les recommandations de l'agence du Service Civique concernant l'instruction de cadrage de la FCC publiée en juin 2021. La formation civique et citoyenne doit aborder des thèmes relatifs au référentiel et spécifiquement aux valeurs de la République. Il est intégré également des thématiques liées à l'organisation de la cité, aux enjeux environnementales, .... L'objectif est de sensibiliser les volontaires aux enjeux de la citoyenneté.

#### **A. Volet pratique : la formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)**

<b>Nombre de volontaires accueillis en 2021</b>	3008
<b>Dont nombre de volontaires ayant bénéficié de la formation PSC1</b>	Données non renseignées dans ELISA

#### **Le cas échéant, préciser pourquoi la totalité des volontaires accueillis n'a pas réalisé la formation PSC1 :**

De nombreuses Missions Locales ont fait part à l'UNML des difficultés rencontrées pour que les volontaires participent à ces sessions de formation. Ces difficultés sont souvent liées à la mobilité des volontaires, le lieu de formation pouvant être très éloigné du lieu de résidence du volontaire ou peu accessible.

C'est un problème fréquemment rencontré par les Missions Locales, à l'instar de la Mission Locale de Montpellier, pour laquelle les sessions de formation sont organisées à Béziers ou encore par la Mission Locale de Nice, qui voit des sessions de formation lui être proposées à Cannes.

De plus, dans certains endroits, les sapeurs-pompiers n'étaient pas à même de répondre à toutes les demandes de formation liés au contexte sanitaire. Il est souvent demandé aux Missions Locales ayant peu de volontaires et pour lesquels il est difficile de se déplacer, d'attendre qu'un groupe plus important soit constitué afin que les sapeurs-pompiers puissent se déplacer. La Mission Locale du Pays Salonais a été confrontée à cette situation.

En tout état de cause, la totalité des volontaires a été positionnée sur l'offre de formation existante. Du point de vue des Missions Locales, le défaut de réalisation vient soit du fait que le volontaire est déjà titulaire du PSC1, soit que les structures sont confrontées à la défection des volontaires aux sessions programmées.

Les Missions Locales devant maintenant avancer les frais liés à la formation PSC1, l'absence des volontaires inscrits est souvent facturée par l'organisme. Cela ne va pas sans poser des difficultés quant à la question du financement de la formation.

#### **Avez-vous organisé cette formation en interne ou avez-vous fait appel à un organisme extérieur (si oui, précisez lequel) ?**

Les Missions Locales ont pu convenir localement d'une organisation particulière pour dispenser la formation PSC1 aux volontaires soit en organisant des sessions réservées avec un prestataire agréé, soit en mobilisant un prestataire en interne, comme pour la Mission Locale de Lambersart qui organise 4 sessions par mois dans le cadre de la Garantie Jeunes, et qui a mutualisé cette formation au bénéfice des volontaires en Service Civique.

Dans de nombreux autres cas il s'agit de prestataires extérieurs comme l'unions départementales des sapeurs-pompiers et de la Croix Rouge, auxquelles se sont ajoutés des organismes agréés localement et avec lesquels les Missions Locales ont pu mettre en place un partenariat.

Il s'agit à titre d'exemple non exhaustif des organismes de la protection civile, Croix Blanche, de la fédération Française des sauveteurs et secouristes, l'UFOLEP.

#### **B. Volet théorique : la formation civique et citoyenne (FCC)**

<b>Nombre de volontaires accueillis en 2021</b>	3008
<b>Dont nombre de volontaires ayant bénéficié de la formation théorique</b>	Données non renseignées dans ELISA

**Le cas échéant, préciser pourquoi la totalité des volontaires accueillis n'a pas réalisé la formation théorique :**

**Avez-vous organisé cette formation en interne ou avez-vous fait appel à un organisme extérieur (si oui, précisez lequel) ?**

Les Missions Locales font parfois appel à des partenaires extérieurs pour organiser cette formation. Parmi les partenaires mobilisés, on peut citer Unis-Cité, la Ligue de l'enseignement mais aussi des associations locales, en fonction des spécificités des territoires. A titre d'exemple, en Occitanie, la Mission Locale Ouest Audois fait appel à un large panel de partenaires tel que le Creps (Centre Régional d'Education au Sport), UFCV, Unis-Cité et l'association EUREK-ART spécialiste de la culture spectacle en lien avec la citoyenneté afin d'offrir un grand choix de thématiques de formation pour ces volontaires.

Dans le Finistère, la conseillère référente de la Mission Locale du Pays de Cornouaille transmet systématiquement au tuteur et au volontaire, un mail récapitulatif avec le lien du catalogue des formations sur le site de la DDCS. Un peu plus de 22 structures y proposent des formations.

Certaines Missions Locales comme celle de la Réunion, organisent des formations en interne, en fonction des centres d'intérêt des volontaires et/ou des partenaires du territoire et en se basant sur le référentiel. Sur la partie pratique, il est souvent proposé un temps de rencontre avec, un commissaire de police, un élu, une visite au sénat ou au parlement européen, etc.).

La Mission Locale de Nevers a fait appel à la Ligue de l'enseignement mais s'est aussi appuyé sur l'intervention du Comité départemental handisport dans le cas d'un module portant sur la thématique spécifique du handicap.

**Décrivez les actions de formation civique et citoyenne mises en place et annexez le programme de la formation délivrée aux volontaires.**

La formation civique et citoyenne fait partie intégrante de l'engagement de Service Civique. Les Missions Locales ont donc intégré cette formation dans leurs pratiques.

Les Missions Locales ont la possibilité d'orienter les volontaires vers des organismes proposant des journées de formation citoyenne. Celles-ci se déroulent généralement sur deux jours et les contenus sont en lien avec les thèmes du référentiel proposé par l'Agence du Service Civique. Celui-ci a l'avantage d'être assez large pour laisser place à l'innovation.

Le choix de l'organisme peut également être lié à la thématique de la mission ou au centre d'intérêt du volontaire.

*La Mission Locale jeunes Montpellier mixe les modalités d'organisation en fonction des aspirations des volontaires. Ainsi la plus grande partie de la FCC est proposée en interne et concerne les valeurs de la République et de la citoyenneté pendant qu'un autre volet est sous-traité auprès de l'association Kina TV sur la ville de Mosson, proposant une formation annexe, ciblé plus particulièrement sur la question des médias jeunes et des fakes news.*

*La Mission Locale de l'Aigle-Mortagne a créé une FCC en interne qui intègre un atelier sur les différentes formes d'engagement à la suite d'une mission de Service Civique et propose un volet explicatif sur le CEC (Compte Engagement Citoyen).*

*La Mission Locale We Ker, propose systématiquement à la suite des 2 journées FCC obligatoire dispensées par la Ligue de l'enseignement et ou Unis-cité, une journée de formation supplémentaire sur « les discriminations » animée par la référente Service Civique elle-même.*

*La Mission Locale Sud Réunion propose 3 journées de formation en interne intégrant les valeurs de la République, la discrimination, l'engagement, les grandes questions de société, la santé (un module spécifique est consacré à la crise sanitaire) et les médias (cf. Annexe 2 Référentiel FCC MLSud21-22). Cette formation est proposée exclusivement aux volontaires issus de son agrément.*

## **5ème partie : Le Service Civique au sein de votre structure**

## **A. L'organisation interne pour la gestion du Service Civique**

### **Précisez l'organisation retenue pour le suivi et la gestion du Service Civique au sein de votre organisme :**

Porteuse d'un agrément collectif national, l'UNML est pleinement consciente de ses responsabilités. Pour cela, elle a structuré son activité en interne selon les modalités suivantes :

L'animation de groupes de travail nationaux interne au réseau :

- Le groupe de travail national pour l'échange et la mutualisation des pratiques, outils et méthodes ( 2 par an selon la priorité des thématiques)

Ce groupe de travail réunit des professionnels (directeurs, conseillers, chargés de projets, ...) et des élus de structures qui sont engagées dans le développement du Service Civique selon des approches différentes : en devenant Missions Locales plateformes du Service Civique sur leur territoire, en accueillant des volontaires en interne, en collaborant avec des structures d'accueil pour l'orientation des jeunes vers le Service Civique, etc. L'objectif de ce groupe est de favoriser le partage de pratiques et la production d'outils pour le réseau des Missions Locales. C'est à travers ces échanges que l'on construit aussi une culture et une approche communes du réseau sur le Service Civique.

- Le groupe national des Missions Locales plateformes du Service Civique (2 par an en décembre et juin)

Ce groupe de travail composé de présidents et de directeurs de Missions Locales aborde les questions liées au pilotage et à la gouvernance du Service Civique dans les territoires.

Les Missions Locales plateformes du Service Civique représentent plus de 84% des contrats engagés par le réseau. Le groupe de travail est donc un lieu où ces structures peuvent échanger et être appuyées par l'UNML dans la structuration de leur action territoriale autour du Service Civique.

La mise en place d'un service dédié au Service Civique :

L'UNML a structuré son service aux Missions Locales afin de renforcer la culture commune du réseau autour du Service Civique. Ainsi, l'UNML a organisé son soutien en concentrant son accompagnement sur le suivi de l'agrément national :

- Une adresse mail dédiée. Toutes les Missions Locales peuvent bénéficier de conseils et d'un accompagnement dans l'élaboration des missions et le suivi, notamment administratif, des volontaires.
- Une validation de chaque mission par l'UNML, et une prise de contact systématique entre l'UNML et la Mission Locale dans le cas où des modifications doivent être apportées au contenu ou à la formulation des missions proposées.
- Une rubrique dédiée au Service Civique sur le site de l'UNML. Cet espace en ligne recense les outils pratiques tels que le guide du Service Civique de l'UNML et celui de de l'Agence du Service Civique, des fiches-pratiques (de l'élaboration des missions à l'utilisation d'Elisa) et la charte de l'intermédiation pour le réseau des Missions Locales, kit de recommandation du Service Civique dans le cadre du covid 19.
- La création d'une communauté de référents service civique en lien direct au travers de salon de discussion grâce à Discord, un outil de communication pour collaborer à distance. Nous y intégrons également des documents de références du Service Civique et les comptes rendus des réunions en accès libre.

### **Pouvez-vous estimer la charge de travail que représente le Service Civique au sein de votre organisme ?**

Cela représente au total l'équivalent de 2,4 équivalents temps plein (en intégrant le temps des fonctions supports comme la communication et la gestion financière).

La subvention allouée pour trois ans par la DJEPVA (2019-2021) couvre chaque année l'équivalent d'un ETP. Le reste du financement de l'activité se fait donc sur fonds propres.

**Avez-vous eu des contacts avec un ou plusieurs autre(s) organisme(s) agréé(s) afin d'échanger et de mutualiser vos pratiques dans le cadre de la gestion du Service Civique ? Si oui lequel/lesquels ?**

Comme indiqué précédemment, l'UNML est membre de la plateforme inter associative du Service Civique. C'est dans ce cadre qu'ont lieu la plupart des échanges avec les autres acteurs agréés.

**Quelles modalités d'organisation et d'animation du Service Civique avez-vous mises en place avec vos antennes ? (pour les organismes disposant d'un agrément collectif ou d'une autorisation de mise à disposition, voir 6<sup>ème</sup> partie ci-dessous)**

Dans le cadre des modalités d'organisation et d'animation du Service Civique, l'UNML organise

- Des réunions d'intégration auprès des nouvelles Missions Locales qui s'engagent sur le déploiement du Service Civique (15 nouvelles structures intégrées en 2021 dont une dizaine de Missions Locales plateformes) auprès des jeunes qu'ils accompagnent et auprès des partenaires dans le cadre de l'intermédiation.

- Formation sur les fondamentaux de l'Agrément et du Service Civique (spécificité juridique et cadre réglementaire)
- Formation sur le cadre réglementaire et la mise en place de l'intermédiation auprès des partenaires
- Formation des nouvelles Missions Locales plateformes (gestion de l'enveloppe locale ; démarche d'auto-évaluation)
- Au total 6 réunions d'intégration ont été organisées en 2021 (1 tous les deux mois)
- Organisation d'ateliers pour la création d'une communauté de référents Service Civique « Discord »

- Novembre : consultation des Missions Locales plateformes dans le cadre du prévisionnel 2021 permettant de répondre le plus précisément possible aux besoins des Missions Locales en terme de nombre de missions demandées à l'Agence du Service Civique (4200 pour 2021).

- Animation du GT Bilan 2021 :

- - Bilan de l'année 2021
- - Questionnaire - Etats des lieux SC 2021
- - Convention ASC - UNML
- - Communauté Discord Référents du SC
- - Prime d'inflation pour les volontaires en SC
- - Etudiants et SC
- - Dixième domaine « Europe » de l'agrément
- - Nouvelle mission - Fiche 7D / S'Engager pour les jeux Olympiques et Paralympique 2024
- - Service Civique / handicap
- - Site Elisa dématérialisé
- - Nouveau site de l'ASC

- Tout au long de l'année l'UNML assure le suivi des enveloppes locales ; conseille et accompagne les Missions Locales en fonction de leurs besoins concernant le cadre réglementaire et juridique ; l'intermédiation ; la complémentarité avec les services déconcentrés de l'Etat et les partenaires nationaux ; le pilotage ; les expérimentations et les projets pilotes avec les partenaires nationaux, régionaux et locaux ; la modélisation et les actions / recherches

- La démarche d'auto-évaluation

- Les objectifs

**Pour les Missions Locales** : Veiller à la qualité des missions de Service Civique proposées par les partenaires dans le cadre de l'intermédiation ; Identifier des axes de progression pour améliorer l'accompagnement des partenaires et des jeunes volontaires en Service Civique.

**Pour l'UNML** : Accompagner les Missions Locales dans le développement du Service Civique, en veillant à la qualité des missions proposées ; Recenser les outils et bonnes pratiques observées dans le réseau dans un objectif de mutualisation et de partage ; Valoriser auprès de l'Etat, de l'Agence du Service Civique et des partenaires, le travail réalisé par le réseau des Missions Locales en matière d'accompagnement des jeunes et des partenaires dans le déploiement du Service Civique.

- Les étapes

1°) A partir des informations renseignées sur l'extranet Elisa, l'UNML produit une **analyse des données statistiques** concernant les contrats d'engagement signés par la Mission Locale dans le cadre de l'agrément collectif national que porte l'UNML.  
Ces informations permettent à la ML de s'approprier les grands ordres de grandeur concernant plusieurs thèmes : le profil des jeunes qu'elle accompagne dans le cadre du Service Civique, le type de mission proposées, les partenaires mobilisés, etc.  
Les données peuvent dès cette étape, donner lieu à des observations de la part de l'UNML, notamment par comparaison avec les données au national. L'objectif est que la ML commence à identifier les éléments qui posent question et les axes de progression à envisager

2°) La Conduite de la **journée d'évaluation**. A partir de ces données, la Mission Locale travaille sur la formulation d'une proposition d'entretiens à conduire avec des jeunes volontaires en Service Civique, des tuteurs et des responsables de structures partenaires. Cette proposition peut être soumise à l'UNML. Ces entretiens sont menés par le référent en Service Civique.

3°) Enfin, une partie des **informations qui ont trait au pilotage de l'activité par la structure** sont recueillies auprès de la direction par l'UNML.

4°) A partir de l'ensemble de ces informations (analyse statistique, entretiens sur le terrain, informations recueillies auprès de la direction), la Mission Locale produit **une analyse et identifie quels sont les axes de progrès envisagés**.  
Présentée sous forme de tableau, cette synthèse est transmise à l'UNML

5°) Cette synthèse donne lieu à un entretien téléphonique entre la direction de la Mission Locale et l'UNML pour **confronter l'analyse et les axes d'amélioration envisagés par la Mission Locale aux attendus et enjeux de l'UNML**.  
Il s'agit également que l'UNML **appuie la Mission Locale dans la définition de sa stratégie** et des moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée (axes de progression envisagés).

6°) **Entretien de suivi** régulier entre la Mission Locale et l'UNML pour faire le point sur les actions engagées et leurs effets

Nous avons lancé fin septembre 2021 la vague 6 de la démarche d'auto-évaluation et en parallèle les entretiens téléphoniques n+1 de la vague 5.

**Accueillez-vous des volontaires d'autres organismes au titre de l'intermédiation ? Si oui, précisez de quelles structures et pour quelles raisons.**

Non

## **B. Les frais**

**Pouvez-vous indiquer les modalités de règlement de la prestation de subsistance de 107,58 € minimum au titre des transports ou des frais d'alimentation ou de logement ?**

Deux grandes tendances peuvent être observées en matière de règles de financement du Service Civique en Mission Locale, selon qu'elle assume ou non le versement de la prestation complémentaire au volontaire.

Ces modalités financières découlent souvent de l'histoire du partenariat entre les Missions Locales et leurs partenaires et de la situation financière du partenaire. Si celui-ci n'est pas à même de supporter le coût de la prestation complémentaire versée au volontaire, la Mission Locale pourra alors décider de l'assumer, notamment si elle juge important de soutenir la démarche de son partenaire. Toutefois, la Mission Locale ne peut pas toujours assumer la prise en charge de cette prestation complémentaire pour les volontaires, en particulier lorsqu'ils réalisent leur mission dans une structure tierce.

Le versement de cette prestation peut prendre deux formes : elle est majoritairement versée en espèces ou par virement, mais elle est parfois combinée avec le paiement d'une carte de transport.

Dans le cas des intermédiations, cette prestation est le plus souvent versée directement par l'organisme tiers. La Mission Locale s'assure quant à elle que l'indemnité complémentaire a bien été adressée au volontaire. Si cette indemnité n'est pas versée par virement bancaire, alors la structure tierce fait signer un reçu au volontaire qui le transmet à la Mission Locale.

**Les dépenses effectuées pour l'accueil et l'accompagnement des volontaires sont-elles identifiées dans la comptabilité de votre organisme ? Si oui, précisez le poste de dépenses sur lequel elles sont affectées et leur coût :**

Le cadre légal ne permet pas d'allouer plus que la prestation complémentaire, sauf dans le cas de frais remboursés sur justificatifs. Cela nous paraît dommageable car la structure d'accueil ne peut en aucun cas attribuer de primes au volontaire ou un logement par exemple.  
Cette prestation, ainsi que les frais de mission remboursés au volontaire, sont identifiés comptablement par la Mission Locale.

**A quelles dépenses les 100 € versés mensuellement par l'Etat aux seuls organismes sans but lucratif, au titre de l'accompagnement des volontaires, ont-ils été affectés ?**

Les 100 euros versés mensuellement aux organismes d'accueil sont perçus par les Missions Locales comme un soutien de l'Etat pour le développement et les tâches administratives qui incombent au Service Civique.

Dans le cas de l'intermédiation, les Missions Locales proposent aux structures tierces d'assumer le versement de la prestation compensatoire aux jeunes, et mobilisent par ailleurs les 100 €, soit environ 600 € par mission d'une durée de six mois en moyenne. Cela leur permet de financer leur temps de tutorat et d'accompagnement des volontaires, mais également leur action de développement du Service Civique sur le territoire (démarcher, informer les structures partenaires, informer les jeunes). Il s'agit de la principale modalité de financement dont bénéficient les Missions Locales « plateformes du Service Civique sur le territoire ». En effet, dans ce cadre, la Mission Locale assume un rôle d'appui au développement du Service Civique sur son territoire d'intervention, en accompagnant les partenaires dans la création de missions de Service Civique, en participant au recrutement de volontaires et en accompagnant les volontaires tout au long de leur mission et à l'issue de celle-ci.

Malgré ce soutien de l'Etat en direction des organismes d'accueil, le montant n'est pas suffisant pour financer le temps véritablement consacré à cette mission.

Des recherches de co-financements sont de plus en plus fréquemment engagées auprès des collectivités territoriales, des Conseils Généraux ou encore en répondant à des appels à projets émanant de l'Agence du Service Civique (appels à projets DRJSCS) pour financer un demi-poste ou un poste à temps plein.

On pourra également souligner que les rares financements complémentaires dégagés par les Missions Locales le sont au titre de la politique de la ville.

A l'inverse, le soutien de collectivités relevant de volontés politiques locales (région Haut de France, Conseil Départemental de Corrèze, la région Bourgogne-Franche-Comté, etc.) permet un renforcement de l'engagement des Missions Locales.

---

## **C. La communication et la valorisation**

---

**Comment valorisez-vous la présence de volontaires au sein de votre organisme et de votre réseau (rapports d'activité, site internet, réseaux sociaux, etc.) ?**

L'UNML dispose sur son site Internet d'une rubrique dédiée au Service Civique Les Missions Locales y retrouvent les documents ressources liés au Service Civique. De plus, dans sa newsletter hebdomadaire sur le site [www.unml.info](http://www.unml.info) ainsi que sur le site Discord dédié au référents du Service Civique permettant l'échanges de pratiques entre Missions Locales

L'UNML donne des rendez-vous réguliers aux Missions Locales autour du Service Civique en mettant en avant un portrait de volontaire ou en présentant la manière dont se déroulent les missions. En général, le jeune et son tuteur y sont interviewés pour être intégré dans « LE MAG » une newsletter bimensuelle à destination de notre réseau.

En 2021 l'UNML a également réédité le guide du Service Civique à destination des Missions Locales pour intégrer les deux nouvelles missions lutter contre le décrochage Scolaire » et « s'engager pour les jeux Olympiques et Paralympiques 2024 – génération 2024 ».

Le guide a été transmis à l'ensemble des Missions Locales et Associations régionales.

### **Votre organisme est-il inscrit dans un réseau de partenaires organisé au titre du Service Civique ?**

L'UNML est membre de la plate-forme inter-associative du Service Civique qui regroupe une cinquantaine d'associations investies dans l'accueil des volontaires. Cela lui permet de participer à des temps d'échange thématiques (Service Civique et SNU) mais aussi de participer à l'élaboration et la diffusion de valeurs communes aux acteurs impliqués dans le champ du Service Civique.

L'UNML est également membre du Comité stratégique de l'Agence du Service Civique

### **Les volontaires ont-ils participé à des rassemblements ? Si oui, précisez les thèmes et objectifs.**

Bien que cette année aucun rassemblement n'ai été organisé au National du fait de la crise sanitaire, généralement les Missions Locales invitent les volontaires à participer aux rassemblements et plus spécifiquement les évènements régionaux.

Ceux-ci sont mis en place soit par les Missions Locales elles-mêmes, soit à l'initiative des services déconcentrés de l'Etat.

Cela a été le cas notamment en Outre-Mer pour la Mission Locale Nord-Ouest Réunion où un rassemblement départemental sous forme de world café a été organisé début décembre 2021 par la DDCCS sur la base d'un temps d'échange entre volontaires pour la promotion des différentes missions de Service Civique.

La semaine nationale des Missions Locales de l'UNML est aussi souvent l'occasion de réunir les volontaires autour d'un événement propre à la Mission Locale.

## **6ème partie : La mise en œuvre du Service Civique au sein de votre réseau**

***NB : Cette partie est à compléter uniquement par les organismes disposant d'un agrément collectif et/ou mettant des volontaires à disposition d'organismes tiers (intermédiation).***

### **A. Questions transversales**

#### **Quelles modalités d'organisation et d'animation du Service Civique avez-vous mises en place avec votre réseau ? Précisez les outils, les processus et la répartition des tâches.**

L'histoire et les principes fondateurs des Missions Locales les conduisent à être des acteurs intégrés sur leurs territoires, au croisement de partenariats diversifiés : institutions, acteurs économiques, associatifs, culturels, acteurs des politiques jeunesse, etc. La majorité des structures auprès desquelles elles mettent des volontaires à disposition sont des associations souvent de petites tailles, avec lesquelles un partenariat préexistait. Ce type de mise à disposition se développe différemment en fonction des territoires et de la présence d'autres porteurs d'agrément : si un autre partenaire du Service Civique, tels qu'Unis-Cité ou la Ligue de l'enseignement est présent sur le territoire, les réseaux se concertent localement pour organiser leur partenariat et répartir les intermédiations.

Une fois la mission définie de manière concertée entre la structure tierce et la Mission Locale, l'offre est diffusée via plusieurs canaux : en interne à la Mission Locale (affichage dans les locaux, système d'information I-Milo, sessions d'information collective auprès des jeunes, etc.), via le site internet de l'Agence du Service Civique et, parfois dans le réseau de la structure tierce.

l'UNML accompagne les Missions Locales qui souhaitent structurer leurs actions et devenir « Mission Locale plateforme du Service Civique sur son territoire » (97 Missions Locales plateformes en 2021). Cette initiative vise également à mieux encadrer la responsabilité juridique de l'UNML en tant que porteur de l'agrément et celle des Missions Locales et de leurs partenaires dans le cadre de l'intermédiation.

Une Mission Locale plateforme du Service Civique sur son territoire décline localement les trois axes de la convention de partenariat entre l'Agence du Service Civique et l'UNML :

- concevoir des missions de Service Civique et accueillir des volontaires en interne au sein de la Mission Locale ainsi que dans les collectivités ou les associations de son territoire par le biais de l'intermédiation ;
- informer et orienter les jeunes sur les missions de Service Civique ;
- informer et accompagner les collectivités et les associations de son territoire dans la mise en œuvre du Service Civique.

L'UNML a proposé aux Missions Locales portant une plateforme de signer une convention qui a pour objet de définir les engagements de la Mission Locale et de l'UNML dans le cadre du déploiement du Service civique au sein du réseau des Missions Locales. Par la signature de cette convention, les Missions Locales se sont vu attribuer la qualité de « Mission Locale Plateforme du Service civique ». Dans ce cadre, l'UNML porteur de l'agrément national, s'engage à soutenir la Mission Locale pour la mise en œuvre de son projet avec un appui technique et administratif, des conseils, pour réussir l'accueil des jeunes avec des missions de qualité. La Mission Locale s'engage quant à elle à informer les jeunes et les partenaires, à respecter les termes de l'agrément national, à veiller à la qualité de l'accueil des volontaires, à contribuer à la dynamique du réseau au niveau régional et national et à alerter l'UNML des difficultés qui peuvent survenir.

La Mission Locale accompagne les organismes tiers dès la phase de définition de la mission. Les organismes tiers sont en général des structures qui souhaitent s'appuyer sur une expertise et un coordonnateur externe. Les motivations peuvent être diverses : habitude de partenariat avec la Mission Locale, manque de temps à consacrer à la mise en place de la mission, besoin d'être accompagné dans l'élaboration de la mission, le suivi de la mission, le recrutement et/ou l'accompagnement du jeune. La Mission Locale, en tant que structure d'accueil et partenaire de l'organisme tiers, est donc le plus souvent amenée à intervenir dans un premier temps pour l'élaboration d'une mission respectant les principes du Service Civique et de l'agrément collectif des Missions Locales. Ce travail est facilité par l'édition et la diffusion auprès des Missions Locales, du nouveau guide du Service Civique et des 21 fiches détaillant les missions pour lesquelles l'UNML est agréée. Les retours des Missions Locales montrent que cet outil leur est utile au quotidien. Les professionnels des Missions Locales s'appuient sur ces fiches missions lorsqu'une structure les sollicite pour la mise en place d'une mission de Service Civique. Lorsque la structure tierce a une idée très précise de la mission qu'elle souhaite proposer mais que celle-ci n'entre pas dans le cadre des missions que porte l'UNML, il arrive que la Mission Locale l'oriente vers d'autres grands réseaux, tels qu'Unis-Cités ou la Ligue de l'enseignement ou alors que la Mission Locale l'encourage à faire sa propre demande d'agrément auprès des DRAJES.

### **Quelles règles et procédures communes avez-vous établies pour garantir la conformité aux principes fondamentaux du Service Civique ?**

Les Missions Locales sont fortement sollicitées pour informer, orienter et accompagner les jeunes vers des missions de Service Civique ainsi que pour accompagner des partenaires du territoire dans leur projet d'accueil d'un volontaire.

Pour garantir un niveau de qualité optimum dans un contexte de fort développement, l'UNML continue à vérifier la conformité à l'agrément de chaque mission sur le site de l'agence du Service Civique selon un circuit de validation optimisé (cf document annexe : le circuit de validation). L'UNML a également produit une charte d'engagement des Missions locales dans le cadre du Service Civique ainsi qu'un outil intitulé « Critères pour valider une mission » qui vise à objectiver les réponses apportées aux partenaires qui sollicite une intermédiation de la Mission Locale. En complément, les Missions Locales « plateformes du Service Civique sur leur territoire » sont engagés obligatoirement dans une démarche d'évaluation de leurs pratiques en matière de Service Civique et d'accompagnement des partenaires dans le cadre de l'intermédiation. Ces dernières ont structuré leur action autour du Service Civique et ont développé ou consolidé des compétences sur cette thématique.

### **De quelle manière avez-vous impliqué votre réseau dans l'élaboration des missions ?**

L'UNML propose aux Missions Locales portant une plateforme de participer à son groupe technique national travaillant sur les orientations stratégiques du Service civique pour le réseau et plus spécifiquement sur la conception d'outils et de textes de références qui en découlent.

Dans l'année du renouvellement de l'agrément, nous organisons 2 réunions pour rappeler les étapes du renouvellement, débattre et analyser sur les thématiques manquants dans notre Guide de missions, co-construire et valider définitivement les fiches missions en s'assurant qu'elles soient le plus lisibles possible pour les jeunes.

### **Comment avez-vous organisé le tutorat ?**

L'UNML accompagne toutes les Missions Locales proposant le dispositif Service Civique à l'intermédiation. Nous invitons systématiquement, les directions et les référents à participer à une réunion d'intégration qui intègre tous les champs d'application de l'intermédiation.

Sur certain territoire un système de co-tutorat se crée entre Missions Locales plateformes ayant déjà acquis une grande expérience de la mise à disposition de volontaires chez leurs partenaires et celles débutants l'intermédiation.

Nous avons également créé une convention de coopération entre « Plateforme d'Intermédiation » du Service Civique et « Structure de Proximité ».

Une Mission Locale souhaite, sur son territoire, jouer le rôle d'une Plateforme d'Intermédiation mais n'est pas en mesure de conventionner à cet effet avec l'UNML car sans agrément ou ne désirant pas utiliser leur agrément. Avec l'accord de l'UNML, les deux Missions Locales conventionnent afin de permettre la mise à disposition par la Mission Locale plateforme agréée de jeunes volontaires à des « structures tierces » sur le territoire de la Mission Locale non plateforme.

Dans ce cadre, c'est bien la Plateforme d'Intermédiation qui assure le portage et la responsabilité des contrats de Service Civique ; c'est donc sa signature qui déterminera l'engagement ou non du jeune et de la structure tierce dans le dispositif.

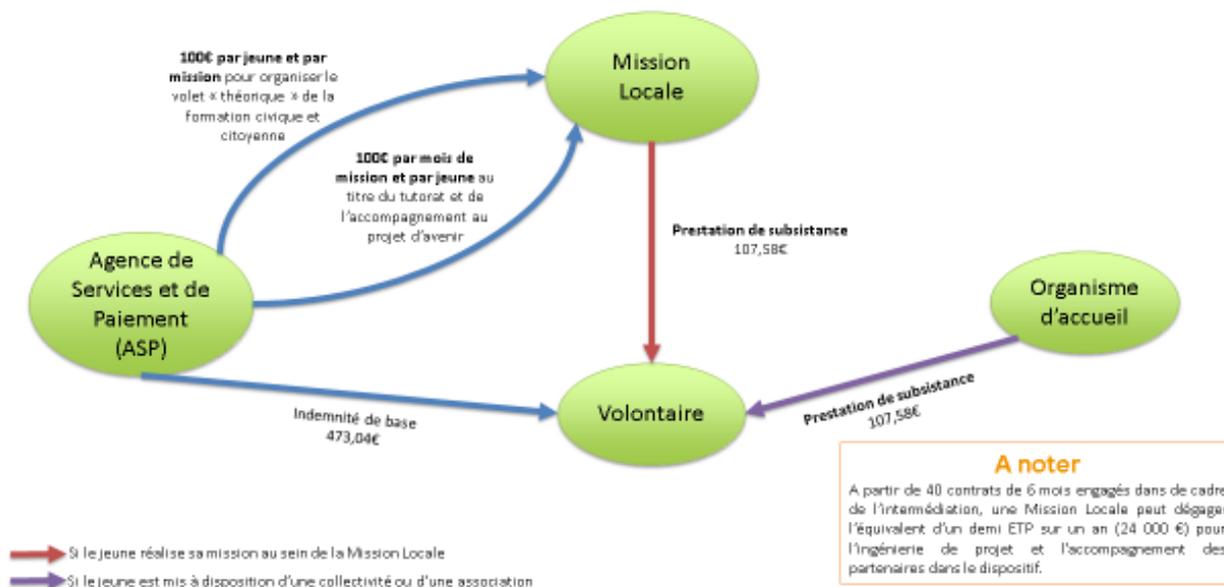
Pour le reste, l'ensemble des tâches et missions dévolues conventionnellement par l'UNML à la Plateforme d'Intermédiation agréée fait l'objet d'une « répartition » entre les deux Missions Locales signataires de cette convention de coopération ; les tâches et les missions sont précisées selon les modalités des deux structures et annexés à la convention.

L'UNML a conventionné plusieurs structures en région PACA notamment, telles que la MIAJ (Mission Locale de la Seyne sur mer), la Mission Locale du Pays Salonais et en Hauts de France comme la Mission Locale de Roubaix pour le compte d'un GIP.

### **Décrivez les modalités financières fixées avec votre réseau quant aux prestations, indemnités et aides versées au titre du Service Civique :**



### Les flux financiers du Service Civique



### Votre organisme ou vos membres participent-ils aux comités départementaux mis en place par l'Etat ?

Dans certains territoires les Missions Locales sont conviées et participent à des comités départementaux et / ou régionaux mis en place par les services de l'Etat. La problématique rencontrée par les Missions Locales plateformes est que nous n'avons pas de représentants départementaux, ni régionaux (sauf exception en Normandie) participants à l'animation du Service Civique. Par conséquent, les Missions Locales plateformes ne sont pas mandatées pour représenter l'ensemble des Missions Locales du département ou de la région.

Résultat de l'enquête interne 2021 : 75 Missions Locales répondantes déclarent avoir participé à des comités de pilotage départementaux (20%) et régionaux (environ 7%), aucune (environ 65%)

Tout au long de l'année l'UNML conseille et accompagne les Missions Locales en fonction des demandes et des besoins identifiés en terme de complémentarité des mandats de déploiement et de pilotage avec les services déconcentrés de l'Etat.

En tant que facilitateur et représentant national du Réseau des Missions Locales, nous sommes également amenés à être en lien avec certains référents SC des DRAJES afin de mobiliser les Missions Locales Plateformes lors des rencontres de pilotage ou pour répondre à des demandes spécifiques liés à leur mandat.

### B. Points relatifs à l'agrément permettant la mise à disposition des volontaires auprès des organismes tiers (intermédiation)

#### Avez-vous pris connaissance de la charte de l'intermédiation (disponible à l'adresse [www.service-civique.gouv.fr/page/ressources-organismes](http://www.service-civique.gouv.fr/page/ressources-organismes)) ? Comment la mettez-vous en application ?

Il relève également de la responsabilité de la Mission Locale de s'assurer que le volontaire dispose bien d'un tuteur sur le lieu d'exercice de la mission. Le nom de celui-ci figurera d'ailleurs sur le contrat d'engagement. La Mission Locale fait le point régulièrement avec le tuteur pour s'assurer du bon déroulement de la mission.

La Mission Locale assure le suivi administratif via l'extranet ELISA. Ce suivi se fait de manière globale pour l'ensemble des volontaires relevant de l'agrément. Elle vérifie également que l'indemnité complémentaire est bien versée chaque mois à hauteur du montant dû. Celle-ci peut être servie en

nature, au travers notamment de l'allocation de titre-repas au volontaire, par virement bancaire ou en numéraire. En cas de versement en nature, elle fait signer un reçu au volontaire.

De plus en plus de Missions Locales se sont dotées de conventions de partenariat qu'elles signent avec les structures tierces afin de définir les conditions de la mise à disposition des volontaires mais également les engagements réciproques de chacun. L'UNML a engagé un travail visant à la généralisation de cette pratique qui a abouti à la proposition d'une convention de mise à disposition type, dont les Missions Locales peuvent s'emparer afin de l'adapter en fonction de leurs besoins et du partenaire.

En 2018, l'UNML a contribué aux travaux de l'agence du service civique visant à produire une convention de mise à disposition complète, partagée et consolidée juridiquement. Cette convention est diffusée systématiquement dans le réseau des Missions Locales en même temps que la charte de l'intermédiation.

### **Quelles sont vos modalités de sélection des organismes bénéficiant de l'intermédiation ?**

Les modalités de sélection des organismes bénéficiant de l'intermédiation sont basées sur

\* le respect de la dimension qualitative du Service Civique ainsi que sur la notion de non-substitution à l'emploi

\* le respect et la compréhension du cadre réglementaire et juridique de l'intermédiation et du statut juridique des jeunes de la part des partenaires

\* la formation et la reconnaissance de l'expertise des tuteurs

\* le respect et la compréhension de l'accompagnement des jeunes volontaires et de l'ensemble des étapes du Service Civique par les tuteurs des organismes partenaires

\* la spécificité de l'intermédiation dans les Missions Locales est que le tuteur et le conseiller en Mission Locale co-construit avec le jeune le parcours d'accompagnement mis en place pendant le Service Civique afin d'assurer le bon démarrage de la mission ; le suivi du jeune et la complémentarité entre l'étape du projet d'avenir et la continuité de l'accompagnement dont bénéficiera le jeune dans la suite de son parcours d'accompagnement auprès de son conseiller Mission Locale.

\* la consultation des services déconcentrés de l'Etat afin de s'assurer du respect du cadre réglementaire ; de l'absence d'agrément local ; et de « l'historique » du partenaire par rapport au respect de la dimension qualitative du Service Civique ainsi que la non substitution à l'emploi.

## **7ème partie : Impacts et Observations**

### **A. Les impacts**

#### **Avez-vous mis en place ou fait évoluer des outils d'évaluation du Service Civique au sein de votre organisme ?**

L'UNML poursuit l'élaboration de la démarche qualité dans son réseau qui permet de s'intéresser aux conditions d'exercice des missions proposées : recrutement et accueil des volontaires, encadrement, formation civique et citoyenne, etc. Cette démarche reste pertinente pour organiser le transfert de cette méthode aux Missions Locales, dans une logique d'auto-évaluation, par elles-mêmes, de l'activité d'intermédiation qu'elles développent et la validation de leurs missions en autonomie.

Pour rappel :

Les objectifs de la démarche

Pour l'Agence du Service Civique : Veiller à la qualité des missions de Service Civique proposées dans le réseau des Missions Locales, à travers l'agrément porté par l'UNML et s'assurer de leur conformité avec le cadre légal et réglementaire du Service Civique.

Pour les Missions Locales : Veiller à la qualité des missions de Service Civique proposées par les partenaires dans le cadre de l'intermédiation ; Identifier des axes de progression pour améliorer l'accompagnement des partenaires et des jeunes volontaires en Service Civique.

Pour l'UNML : Accompagner les Missions Locales dans le développement du Service Civique, en veillant à la qualité des missions proposées ; Recenser les outils et bonnes pratiques observées dans le réseau dans un objectif de mutualisation et de partage ; Valoriser auprès de l'Etat et des partenaires,

le travail réalisé par le réseau des Missions Locales en matière d'accompagnement des jeunes et des partenaires dans le déploiement du Service Civique.

La démarche proposée repose sur le recueil et l'analyse croisée d'un matériau de 3 natures différentes :

- Des éléments statistiques ;
- Des questionnaires en auto-passation auprès des professionnels de la Mission Locale (direction et référent) ;
- Des informations recueillies par les professionnels référents du Service Civique de la Mission Locale à travers la conduite d'entretiens individuels et collectifs auprès de structures partenaires qui accueillent des jeunes volontaires en mission.

La démarche comprend 6 étapes :

- Données statistiques (étape 1) : il s'agit de données complétées pour partie par l'UNML et pour partie par la Mission Locale. Au démarrage du processus d'évaluation, chaque Mission Locale se voit transmettre un bilan statistique, produit par l'UNML et qui constitue un premier support d'analyse de ses pratiques
- Mission Locale (étape 2) : direction et référent Service Civique remplissent un questionnaire distinct
- Structures partenaires où des jeunes sont actuellement en mission (étape 3) : il s'agit de choisir 2 structures au sein desquelles sont interrogés les responsables et/ou tuteurs des jeunes volontaires actuellement en mission d'une part et les jeunes volontaires en mission, dans le cadre d'un entretien collectif d'autre part. Il est possible de réaliser ces entretiens auprès de davantage de structures, 2 étant le minimum requis.
- Les informations recueillies donnent lieu à une analyse et au partage de constats sur la mise en œuvre du Service Civique sur le territoire de la Mission Locale (étape 4). Cette analyse donne lieu à un échange en collectif avec l'UNML et avec d'autres Missions Locales ayant mené la démarche d'évaluation simultanément sur leur territoire. Dès cette étape, de premiers axes de progrès peuvent émerger.
- Des axes de progrès sont proposés par la Mission Locale et un plan d'action est défini, avec l'appui et in fine, la validation de l'UNML (étape 5). Ce plan d'action est signé par la Mission Locale et renvoyé à l'UNML, qui en conserve une copie.
- Les actions proposées dans le plan d'action sont mises en œuvre au cours des 12 mois qui suivent l'évaluation et donnent lieu à un entretien de bilan entre la Mission Locale et l'UNML en année N+1 (étape 6).

**Présentez votre analyse sur les impacts des actions conduites en 2021 (n'hésitez pas à annexer des témoignages ou illustrations) :**

<p><b>Sur le parcours des volontaires et leur engagement (rapport à la citoyenneté, épanouissement personnel, valorisation des compétences, définition du projet professionnel, etc.)</b></p>	<p><u>Le Service Civique comme accélérateur vers l'autonomie et l'insertion professionnelle pour les jeunes volontaires</u></p> <p>Le Réseau des Missions Locales observe chez les volontaires une progression de leur maturité et de leur assurance. Le service civique est une étape de parcours permettant de développer chez les jeunes l'engagement, la persévérance ainsi que l'estime de soi.</p> <p>La confiance qui leur est accordée tout au long de la mission par les tuteurs, les jeunes, les partenaires ainsi que l'objet civique et citoyen de la mission sont sources de valorisation positive de leur engagement et de leur capacité à agir.</p> <p>Dans la même logique, plusieurs tuteurs observent chez les volontaires une amélioration de la gestion des relations avec les autres, une acquisition de compétence en terme de savoir-être et de leur capacité à s'exprimer sur leur mission et ce qu'ils réalisent.</p>
---	--

En ce sens, le Service Civique est considéré par les professionnels des Missions Locales comme un accélérateur vers l'autonomie et l'insertion professionnelle. Il contribue également à la constitution d'un réseau de professionnels qui peut renforcer l'effet « tremplin » du Service Civique.

#### Une étape de réflexion sur l'orientation professionnelle

Le statut de volontaire en Service Civique est souvent difficile à situer par rapport aux autres statuts de bénévoles, salariés, stagiaires, étudiants. Cela peut représenter un frein dans le développement du Service Civique et la reconnaissance des compétences développées dans le cadre de ses missions.

Pourtant, cette période d'engagement est souvent perçue par les volontaires comme une réussite personnelle : les volontaires trouvent dans cette étape de vie un espace pour prendre le temps de réfléchir à leur avenir et à leur projet professionnel. Leur expérience d'engagement leur permet d'acquérir, de tester et de renforcer leurs compétences, de confronter leurs idées et projets à des professionnels ou encore d'envisager et rechercher des formations.

Le Service Civique constitue ainsi une réelle expérience d'engagement mais également une étape dans la vie et le parcours professionnel des volontaires.

#### Une ouverture à l'engagement et à la citoyenneté

La question de l'engagement et de la citoyenneté fait partie au même titre que l'emploi, la santé ou la formation, de l'approche globale pratiquée par les Missions Locales. A ce titre, les jeunes des Missions Locales qui ont eu accès au Service Civique ont vécu une expérience d'engagement inédite pour beaucoup d'entre eux. Et pour certains le souhait de s'engager au service de l'intérêt général s'est poursuivi après leur mission.

Le Service Civique crée des vocations professionnelles dans les domaines socio-éducatif, médico-social, de l'intervention sociale, entre autres. En effet, c'est une expérience qui permet aux jeunes de se mettre au service des populations et de mener des projets sur leur territoire.

#### Des attentes professionnelles fortes de la part des volontaires

Le Service Civique est parfois vécu comme décevant ou frustrant pour les jeunes justement parce qu'il ne permet pas systématiquement de rebondir sur un emploi.

Alors que notre réflexion nationale consiste à consolider les contenus des missions pour qu'elles ne présentent pas de cas de substitution à l'emploi, les volontaires attendent de leur engagement qu'il soit reconnu et leur apporte des compétences professionnelles. Ainsi, en même temps qu'il permet de lancer une réelle dynamique dans le parcours des jeunes, il peut donc être à l'origine de déceptions pour les jeunes qui s'attendent à trouver dans leur mission à la fois une activité au service des autres et une première expérience « professionnalisante ».

	<p>Il est donc important de mener avec chaque jeune un travail sur la valorisation de son expérience et d'identification des compétences et savoirs acquis au cours de la mission. Là encore, la complémentarité entre le tutorat et le suivi du jeune effectué au cours de sa mission par la Mission Locale est primordial.</p>
<p><b>Sur les publics bénéficiaires de vos actions</b></p>	<p>Les missions que nous développons sont principalement tournées vers les jeunes mais certaines visent d'autres types de publics : les personnes âgées, les personnes handicapées, ou encore les enfants.</p> <p>La volonté de l'UNML, à travers le portage de son agrément, a toujours été de changer et d'améliorer le rapport entre les Missions Locales et les institutions et associations du territoire et les jeunes. A ce titre, une partie des missions de notre agrément visent principalement cet objectif (« Faciliter le lien entre les jeunes et la Mission Locale », « Encourager la participation citoyenne en milieu rural », « Favoriser la mixité sociale ») et permettent de redonner aux jeunes toute leur place au sein de ces structures ou des territoires.</p> <p>Les initiatives menées en 2021 par le Réseau des Missions Locales a permis d'élargir les publics bénéficiaires de nos actions (principalement les jeunes et le grand public) dans deux domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- La lutte et la prévention contre le décrochage scolaire (population jeunes pour la plupart)</li><li>- Le soutien des populations victimes de crise sanitaire (grand public)</li></ul>
<p><b>Sur l'organisme d'accueil</b></p>	<p>Concernant plus largement les organismes d'accueil, on observe que la présence et l'intervention des volontaires permettent de renforcer l'écoute des usagers et parfois de développer des idées, des actions, qui correspondent mieux à leurs attentes et besoins.</p> <p>Cet impact est variable selon les missions mais on peut noter que cela permet chaque année de développer de nouveaux projets qui n'auraient pas vu le jour sans le Service Civique. En effet, la position particulière du volontaire, en lien avec les usagers, sans être soumis aux contraintes professionnelles de gestion des dispositifs publics, lui permet d'adopter une posture d'écoute et d'y consacrer une part importante de son temps de mission. Il peut ensuite facilement relayer ses observations et formuler des propositions innovantes aux équipes professionnelles pour réfléchir ensemble aux actions qui pourraient être menées.</p> <p>Par ailleurs, l'engagement de volontaires au sein de la Mission Locale permet de nourrir les réflexions sur « la place » des jeunes au sein de la structure. Il permet d'expérimenter de nouveaux modes de concertation des jeunes, de prise en compte de leur parole et de soutien à leurs initiatives collectives.</p>

	<p>Cela permet de laisser plus de place à la parole et aux points de vue des jeunes sur la mise en place des dispositifs publics qui les concernent et que la Mission Locale met en œuvre pour eux.</p> <p>L'engagement d'un ou plusieurs volontaires peut donc provoquer une réflexion des professionnels et des changements dans leurs pratiques. Par exemple, à travers le pôle média jeunes, les jeunes volontaires développent des web radio et des web TV afin de proposer des contenus porteurs de sens pour les jeunes. Ils mettent à contribution et développent leurs connaissances et compétences par rapport à l'utilisation des réseaux sociaux et des outils audio-visuels.</p>
--	---

---

## **B. Formulez des propositions :**

---

### **Les éléments qui pourraient être capitalisés au titre des bonnes pratiques :**

Les outils d'aides et d'accompagnement à la réflexion du projet d'accueil des partenaires en intermédiation :

- L'outil diagnostic construit par le pôle d'appui SNU de la région Bretagne pour permettre aux structures d'accueil de mieux identifier et formaliser leurs projets d'accueil pour le Service Civique (cf. Annexe 3 Outil de diagnostic ML WE KER).

- Ou encore le mail récapitulatif des éléments administratifs à fournir, des étapes à suivre et des échéances concernant la possibilité d'accueillir des volontaires en service civique grâce au statut de plateforme d'intermédiation du Service Civique de la Mission Locale Sud. (Cf. Annexe 4 projet accueil SC MLSudRéunion 21 22) intégrant un questionnaire (Google forms) à renseigner en ligne pour mieux cerner le projet de mission et la capacité d'accueil de la structure :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdX1oDJBOrVBDzUhMz3aNVVCM1KbiTSeFab2txqIXLPtYBHW/viewform>

- Le contenu des formations complémentaires des tuteurs développés par la Mission Locale de Montpellier qui permet la mise en place du co-accompagnement entre le-la conseiller-ère de la Mission Locale et le-la tuteur-trice de l'organisme d'accueil.

- Le livret de suivi développé dans le cadre de l'accompagnement au projet d'avenir par la Mission Locale des Pays de Cornouaille permettant la mise en place d'un accompagnement renforcé auprès de la structure d'accueil du volontaire, à savoir un bilan tripartite à 1 mois, 3 mois, 6 mois et au terme de la mission

Les objectifs visés sont la sécurisation du parcours du jeune ; assurer un suivi structuré et un co-accompagnement auprès de l'organisme d'accueil ; valoriser les compétences et aptitudes acquises par le-la jeune volontaire tout au long de sa mission dans la suite de son parcours.

### **Ce qui pourrait être amélioré :**

Le tutorat :

Un soutien financier éventuellement pour le tutorat ou intégré dans l'indemnisation complémentaire due par la structure serait un plus pour développer un accompagnement renforcé du volontaire.

Le nouveau site de l'Agence du Service Civique

Voici quelques points que nous avons relevés suite aux retours de notre réseau :

- Intégrer une extraction Excel des missions détaillées afin d'envoyer les missions en pénuries de candidats aux conseillers des Missions Locales pour positionnement.

- « le profil du jeune » ou « cv » dans « d'autres contenus pour mieux me connaître » doit être imprimable pour pouvoir permettre aux conseillers en télétravail d'imprimer et/ou de scanner ces documents.

- Enlever la limitation des caractères pour le descriptif des missions afin de permettre une plus grande précision et une meilleure compression par les jeunes des activités de l'offre pour se positionner.
- Un guide d'utilisation du site sous forme d'une vidéo ou d'un tutoriel pour une découverte pas à pas, facilitant la prise en main du site.

#### L'Extranet Elisa

Elisa reste le principal outil permettant d'établir des statistiques et dans un premier niveau d'analyse de l'activité au plan national. Afin de jouer pleinement ce rôle, cet extranet devrait permettre une analyse plus fine des champs suivants :

- Les missions en intermédiation par l'identification sous forme du nom des structures intermédiaires, la typologie des structures (à affiner selon leur statut : associations, collectivités...)
- La typologie des motifs de ruptures (à préciser pour chaque motifs)
- La réalisation ou non des formations (FCC et PSC1, distinguant les jeunes ayant déjà réalisé la formation PSC1 en amont)
- Les missions à l'internationale et dans le cadre de la réciprocité
- Les régions (présence d'une case à cocher)

#### **Les outils ou supports qui pourraient vous être utiles :**

La vérification de l'éligibilité des structures tierces dans le cadre de l'intermédiation est devenue complexe depuis que la loi « égalité-citoyenneté » a introduit un certain nombre d'exception. Afin d'y remédier, le réseau des Missions Locales préconise un moteur de recherche permettant de saisir le numéro de Siret des structures et de s'assurer par ce biais de leur éligibilité.

#### **Vos besoins en termes d'accompagnement de la part de l'Agence du Service Civique, notamment concernant la formation des tuteurs :**

Des formations proposées systématiquement en présentiel et en distanciel.

Un document plus règlementaire, précisant le caractère obligatoire de cette formation sur le volet découverte du rôle du tuteur dans le cadre de l'intermédiation signée de la présidente serait très utile pour notre réseau.

Un reporting des tuteurs formés croisé avec ELISA faciliterait le pilotage et l'animation pour les porteurs d'agrément nationaux.

#### **Autres observations :**